



## Rapport annuel

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

<b>Titre du projet :</b>	Programme Intégré REDD+ Oriental, « PIREDD-O »
<b>Numéro de référence MPTF du projet :<sup>2</sup></b>	00107819
<b>Organisation de mise en œuvre :</b>	Programme des Nations Unies pour le développement, PNUD RDC
<b>Rapport soumis par :</b> Nom : Titre : Organisation : Adresse e-mail:	<b>Damien MAMA</b> <b>Représentant Résident</b> <b>Programme des Nations Unies pour le développement, PNUD RDC</b> <a href="mailto:damien.mama@undp.org">damien.mama@undp.org</a>
<b>Contact en cas de besoin de clarification :</b> Nom : Titre : Organisation : Adresse email :	<b>Yawo Jonky Tenou</b> <b>Program Manager, PIREDD+ Oriental</b> <b>Programme des Nations Unies pour le développement, PNUD RDC</b> <a href="mailto:jonky.tenou@undp.org">jonky.tenou@undp.org</a>

Veuillez indiquer si ce rapport a été approuvé par le comité de pilotage du projet :

Oui

Non

Si oui, quand : Click or tap to enter a date.

Si non, date anticipée d'examen en comité de pilotage du projet : 15 mars 2024.

Table des matières

1. Données clés du projet	4
2. Résumé des progrès réalisés par le projet	5
3. Défis de mise en œuvre	5
3.1 Défis liés au contexte du pays	5
3.2 Défis inhérents au projet	5
3.3 Commentaires	5
4. Evaluation de la performance du projet	1
4.1 Evaluation de la performance du projet sur base des indicateurs du cadre logique	1
4.2 Etat d’avancement de mise en œuvre des activités du projet pour la période de rapportage	2
5. Résultats du Projet	1
5.1 Contributions du projet à l’atteinte des indicateurs du cadre de résultats de FONAREDD/CAFI	1
5.1.1 Tous les projets	2
5.2 Contributions du projet à l’atteinte des jalons de la Lettre d’intention RDC-CAFI 2021-2031	2
6. Communication et promotion	3
6.1 Illustration spécifique	3
6.2 Stratégie et plan de communication	3
7. Exécution financière	4
7.1 Décaissements	4
7.2 Contrats	6
7.3 Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines	6
7.4 Mobilisation de ressources	7
7.5 Audits	7
7.6 Révisions budgétaires	7
8. Suivi évaluation et apprentissage du projet	7
8.1 Etat d’avancement du plan de suivi du projet	7
8.2 Evaluations	8
8.3 Intégration des leçons apprises	8
8.4 Révisions programmatiques (le cas échéant)	8
9. Thèmes transversaux	8
9.1 Genre, peuples autochtones et autres groupes vulnérables	8
9.2 Respect des standards environnementaux et sociaux	9
10. Gestion des risques	11
10.1 Matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée	11
10.2 Évaluation de la transparence et de l'intégrité	11
11. Récapitulatif des livrables	12
12. Annexes	12

## 1. Données clés du projet

Titre du projet	Programme Intégré REDD+ Oriental
Numéro de référence MPTF du projet	00107819
Hyperlien du document de projet <sup>1</sup>	<a href="#">ProDoc_PIREDD_Oriental.pdf</a>
Zone(s) d'intervention(s) du projet	Provinces du Bas-Uélé, Ituri et Tshopo
Institutions ou ministères de tutelle	Ministère des Finances
Organisations partenaires participantes de niveau 1 <sup>2</sup>	<b>Programme des Nations Unies pour le développement, PNUD RDC</b>
Budget total du projet (USD)	33 000 000 USD
Durée totale du projet (mois)	60 mois
Date d'approbation du projet par le Conseil d'administration de CAFI ou le Comité de pilotage du FONAREDD	03/02/2017
Date de réception des premiers fonds du MPTF	20/11/2017
Date d'approbation du 1 <sup>er</sup> Plan de Travail Budgétisé Annuel par le comité de pilotage du projet	04/05/2018
Date de clôture initiale	31/12/2022
Date de clôture révisée le cas échéant	31/12/2024
Dépenses du 01/01 au 31/12 de l'année de rapportage	4 657 620,61 USD
Dépenses globales cumulatives (USD) au 31/12 de l'année de rapportage	23 000 806,58
Taux de consommation sur l'ensemble des tranches reçues	85%
Date et lieu de l'évaluation à mi-parcours le cas échéant	<b>Mars 2022</b>
	Insérer hyperlien si l'évaluation est publique

<sup>1</sup> L'ensemble des documents de projet se trouve sur le Drive CAFI [https://drive.google.com/drive/folders/1RhAT\\_Hc5jycgw40xr7YZM57jV4zQFadQ](https://drive.google.com/drive/folders/1RhAT_Hc5jycgw40xr7YZM57jV4zQFadQ). Sélectionner Country documents / Le pays ou regional / programming / active portfolio / numéro et nom du projet

<sup>2</sup> Il s'agit des organisations qui ont reçu un financement direct du Bureau MPTF dans le cadre du projet.

## 2. Résumé des progrès réalisés par le projet

Progrès au cours de 2023	Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet
<b>Effet 1 : La gouvernance des ressources naturelles (forêts et terres) est améliorée dans les zones cibles</b>	
<b>Indicateur effet 1 :</b>	
1) Pourcentage d'ETD cibles disposant de Plans d'Aménagement (AT) validés par toutes les parties prenantes ;	
2) Pourcentage de terroirs où les titres collectifs & individuels sont enregistrés.	
<p>1.1 6 Secteurs/chefferies (ETD) de 2 nouveaux territoires intégrés au programme à savoir 5 ETD à Djugu (Ituri) et 1 ETD à Banalia (Tshopo) ont été renforcé en capacités en termes d'équipements, sensibilisation sur le processus REDD+ ainsi que la mise en place des cadres de concertation multi-acteurs et multi-sectoriels (CLOD) ;</p> <p>1.2 42 nouveaux cadres de concertation multi-acteurs/multisectorielles (CLD) sont mis en place et opérationnelles au niveau des terroirs villageois. Ces cadres contribuent à l'exercices de l'affectation des espaces et une exploitation des ressources naturelles optimisées à travers les Plans Simples d'Aménagement du territoire (PSAT) ;</p> <p>1.3 2 Plans territoriaux d'Aménagement du territoire (PTAT) et 35 Plans Simple d'Aménagement du territoire (PSAT) sont élaborés par les institutions et les communautés locales ;</p> <p>1.4 76 titres fonciers dont 52 individuels et 24 collectifs clarifiés et enregistrés dans le cadre de la sécurisation des droits fonciers des investissements REDD+ ;</p> <p>1.5 3 516 707 personnes ont été sensibilisées sur la stratégie et le processus REDD+, gestion des ressources naturelles, foyers améliorés, planification familiale, etc.</p>	<p>1.1 100% de territoires, Secteurs/chefferies (ETD), au niveau de 3 Provinces sont appuyés par le programme, soit 9 territoires et 36 ETD ;</p> <p>1.2 71% des structures de concertation multi-acteurs/multisectorielles (CLD) au niveau des terroirs sont opérationnels, soit 180 CLD ;</p> <p>1.3 100% de territoires ciblés (9) disposent des PTAT ; aussi 53% des terroirs disposent de Plans Simples d'Aménagement des Territoires (PSAT) soit 126 PSAT pour lesquels les communautés locales et les peuples autochtones pygmées se sont engagées à respecter, grâce à une sensibilisation accrue y compris par les radio-communautaires partenaires ;</p> <p>1.4 61% de la cible finale en rapport avec la clarification et l'enregistrement des titres collectifs &amp; individuels de la sécurisation des droits fonciers des investissements REDD+ est enregistré soit 146 titres collectifs et individuels ;</p> <p>1.5 Par rapport 1 000 000, cible finale, le programme a éteint à ce jour 351,67% de personnes sensibilisées sur la REDD+.</p>
<b>Effet 2 : L'impact des activités économiques et des dynamiques démographiques sur les forêts est réduit dans les zones cibles</b>	
<b>Indicateur effet 2 :</b>	
1) Taux d'adoption des pratiques durables dans les zones cibles ;	
2) Taux d'investissements publics alignés aux schémas et plans d'AT ;	
3) Taux de prévalence contraceptive moderne/province	
<p>2.1 Le programme a acquis pour le compte de la saison agricole B/2023, 458,03 tonnes de semences vivrières (80,69t de Riz, 61,32t de maïs, 223,63t d'arachides, 35,82t de niébés et 56,57t d'haricots) pour une superficie totale de 9 033,2 hectares emblavés. Pour les cultures pérennes (cacao et café), les semences acquises et en pépinières permettront de couvrir une superficie de 5041,73 hectares dans les trois provinces ;</p> <p>2.2 100% de bénéficiaires accompagnés par les services techniques et les PLE adopte des pratiques durables de gestion des ressources naturelles ;</p> <p>2.3 83% d'investissements publics sont alignés aux schémas et plans d'AT à travers la construction des Bâtiments</p>	<p>2.1 22 552,2 ha de cultures vivrières ont été réalisés. Les prévisions de semences des saisons agricoles réalisés à ce jour, couplées avec l'approche métayage permettront de booster la cible finale de 82 000 ha. 12 101,73 ha emblavés sur les 13000 ha escomptés à la fin du programme pour les cultures pérennes ;</p> <p>2.2 100% de bénéficiaires accompagnés par les services techniques et les PLE adopte des pratiques durables de gestion des ressources naturelles ;</p> <p>2.3 70% d'investissements publics sont alignés aux schémas et plans d'AT à travers la construction des Bâtiments</p>

<p>administratifs des chefferies/secteurs, services techniques et les superficies emblavés pour les cultures pérennes (Palmier à huile, café et Cacao) et les cultures vivrières. ;</p> <p>2.4 Concernant l'appui aux activités génératrices des revenus, pendant la période sous-examen, 245 ménages (y compris les ceux des peuples autochtones et ceux dirigés par les femmes et les jeunes) ont développé des AGR. Au-delà d'accompagnement de ces bénéficiaires, les sensibilisations ont été amplifiées autour des moyens de subsistance alternatifs contribuant à la gestion durable des ressources naturelles et ciblant les femmes, les jeunes et les peuples autochtones développés dans la zone du Programme ;</p> <p>2.5 En rapport l'appui aux foyers améliorés, Le partenariat avec CIFOR a facilité l'évaluation de l'accès aux sources d'énergie propre pour la cuisson dans les trois provinces, ainsi que la sensibilisation de plus de 50 000 personnes à l'aide de 3 000 dépliants distribués au dernier trimestre 2023. De plus, 3500 foyers améliorés ont été fabriqués et diffusés pendant la période examinée ;</p> <p>2.6 De la prévalence contraceptive moderne, des accords ont été conclus avec les divisions provinciales de la santé de Bas-Uélé, Ituri et Tshopo. Les activités de planification familiale ont démarré dans 15 zones santé ciblées de ces trois provinces. En Ituri, 25 Formations Sanitaires (FOSA) ont été identifiées ainsi que les Distributeurs à Base Communautaires (DBC) formés pour les prestations cliniques et non-cliniques au niveau des 5 zones de santé ciblées. Les intrants de contraception ont été déployés grâce au partenariat avec UNFPA ;</p> <p>2.7 Une note de politique et des plans d'action disponibles validés par les parties prenantes à l'issue d'une étude sur les flux migratoires réalisée dans les Provinces de la Tshopo, Bas-Uélé et l'Ituri.</p>	<p>administratifs des chefferies/secteurs, services techniques et les superficies emblavés pour les cultures pérennes (Palmier à huile, café et Cacao) et les cultures vivrières. ;</p> <p>2.4 45,4% de ménages ont bénéficié des appuis du programme dans le cadre des AGR, soit 545/1 200 ménages, cible finale. Les PLE déployés.....</p> <p>2.5 3500 foyers améliorés ont été produits et diffusés soit 117% de la cible finale. Plus de 50 000 personnes ont été sensibilisées sur le FA. 3000 dépliants de sensibilisation distribués ;</p> <p>2.6 15 zones de santé cibles dans la province d'Ituri et les activités en cours à travers une LoA « letter of agreement » signée avec les DPS (Divisions Provinciales de la Santé) pour la mise en œuvre du plan d'action visant la réduction des activités démographiques sur les forêts par le renforcement de l'accès aux intrants et à l'information sur le planning familial dans les Provinces de la Tshopo, Ituri et Bas-Uélé ;</p> <p>2.7 Une étude sur les flux migratoires réalisée. Un dialogue a été organisé à Kisangani à la fin de l'année 2022, sur les solutions durables pour la migration, une note de politique et des plans d'action ont été adressées.</p>
--	---

### 3. Défis de mise en œuvre

#### 3.1 Défis liés au contexte du pays

L'année 2023 a été une année électorale caractérisée par un nombre important d'incertitudes avec la mobilisation de tous les acteurs à tous les niveaux d'intervention du programme. Malgré l'issue apaisée des élections notamment présidentielles, législatives et communales, ces dernières ont plus ou moins impactés le déroulement normale des activités sur le terrain vu que la plupart des partenaires y étaient directement ou indirectement impliqués compromettant leur disponibilité. Sur le plan politique, la période sous revue a hérité des conséquences de l'instabilité institutionnelle au niveau de trois provinces avec les changements récurrents des interlocuteurs. Ceci a, dans une certaine mesure, affecté la mise en œuvre harmonieuse et l'appropriation du Programme.

A titre d'exemple, la suspension de la construction du Bâtiment Administratif du Bureau de l'Aménagement du territoire dans l'Ituri due au changement du site par l'autorité Provinciale. Bien

qu'un nouveau site ait été octroyé par avec l'engagement de compensation du Gouverneur militaire, la reprise des travaux peine à être effective.

En outre, la situation sécuritaire bien que relativement stable et modéré demeure critique dans la plupart de la zone du Programme surtout dans certaines localités des Provinces de l'Ituri et de la Tshopo ou elle est encore très volatile, limitant ainsi l'accès à certains sites d'intervention du Programme.

L'impraticabilité de la majorité des axes routiers ainsi que les inondations récurrentes ont eu un impact significatif négatif sur la mobilité des partenaires d'exécution, le déploiement des intrants agricoles notamment les semences entraînant des retards importants quant au respect de la saison agricole et le calendrier des semis, d'une part ; et la destruction des cultures mises en place, d'autre part.

### 3.2 Défis inhérents au projet

Plusieurs défis relatifs à la mise en œuvre du Programme ont été relevés durant la période sous-examen, notamment, le turn-over du personnel dans la coordination du programme caractérisé par le départ presque simultané de la 2<sup>ème</sup> Coordonnatrice du programme et de l'Expert en Développement rural/Agroforesterie courant le premier semestre 2023. Le recrutement et la prise de fonction du nouveau Coordonnateur n'a été effective qu'en début Aout 2023.

Le recrutement de nouveaux Partenaires Locaux d'Exécution (PLE) a pris du retard dû au processus de leur micro-évaluation selon modalité d'Approche Harmonisée de Transfert de Cash (HACT) du PNUD. Il en est de même pour l'opérationnalisation des accords de partenariat avec les services techniques provinciaux.

De plus, la documentation des résultats transformationnels d'effets et d'impacts du programme n'est pas encore effective du fait de l'absence d'enquêtes effets pour obtenir la perception des bénéficiaires et des partenaires sur les transformations opérées notamment en ce qui concerne l'augmentation de revenu des ménages et de la production, le niveau d'adoption des pratiques agricoles durables etc. Il est de même pour la base de données géoréférencée dont la collecte des données était, jusqu'au début du seconde semestre 2023, timide du fait de non-recrutement des PLE pour appuyer cette opération. Toutefois, le programme a prévu dans son plan de travail 2024 la conduite d'une enquête effet dans le cadre de son évaluation finale.

En outre, le programme a fait l'objet d'une seconde mission de vérification indépendante commanditée par le Secrétariat Exécutif FONAREDD et tenue au dernier trimestre 2023. Cette mission dont les résultats sont attendus, conditionne le décaissement de la dernière tranche de financement du programme. Ce retard de décaissement par FONAREDD/CAFI de la dernière tranche de la seconde phase du programme, a entraîné des répercussions quant à l'exécution du PTBA 2023 en occurrence le paiement des tranches d'avance à certains nouveaux PLE et aux services techniques provinciaux, ralentissant ainsi la mise œuvre des activités sur le terrain. Toutefois, des efforts considérables ont été notés et des résultats significatifs enregistrés au second semestre 2023 avec une nouvelle dynamique impulsée et une stratégie d'accélération dont les grandes lignes sont présentées dans la section suivante.

### 3.3 Commentaires

Malgré les difficultés susmentionnés qui ont émaillé la mise en œuvre du programme durant la période sous revue, des résultats significatifs ont été obtenus et se traduisent par l'opérationnalisation d'une stratégie d'accélération du programme incluant : i) le renforcement de

la gouvernance du programme à travers l'organisation des sessions des Comités Provinciaux de Pilotage (Tshopo, Bas-Uélé et l'Ituri), la poursuite de la mise en œuvre des recommandations du CT 48 et 49 du FONAREDD ; ii) le recrutement et déploiement de nouveaux partenaires locaux d'exécution (PLE); iii) la mise en place d'une base des données géoréférencée; iv) l'accompagnement des dispositifs agricoles provinciaux pour la réalisation des campagnes agricoles de la saison B/2023 ; v) la mise en place des outils pour le déploiement et paiements des services environnementaux (PSE) dont les modèles des contrats de performance et des fiches de suivi des travaux d'agroforesterie, afforestation, mise en défens et régénérations naturelles assistées (RNA) ; vi) la reprise des travaux de construction des bureaux administratifs pour les services techniques et les chefferies/secteurs cibles ainsi que vii) le lancement du Programme dans les territoires résiduels (Djugu et Banalia) ; viii) le partenariat avec CIFOR-ICRAF ayant facilité l'évaluation de l'accès aux sources d'énergie propre pour la cuisson dans les trois provinces, la sensibilisation de plus de 50 000 personnes à l'aide de 3000 dépliants et fabrication et la diffusion de 3500 foyers au dernier trimestre 2023 ; ix) les services techniques étatiques y compris les Divisions Provinciales de la Santé (Planning familial) et du développement rural nouvellement intégré au programme ont été rendus opérationnels avec le paiement des tranches d'avance dont leur accompagnement et la mise en œuvre des activités du programme ont été déterminants et effectifs ; ix) la finalisation et la validation de l'étude détaillée sur les moteurs de la déforestation et dégradation des forêts dans les zones d'intervention du PIREDD-O (le Bas-Uélé, Ituri et Tshopo) et du PIREDD-HU (Rungu, Wamba et Watsa) par le consortium ONFI-OSFAC avec le co-financement de la KOICA [UNDP RDC Rapport evaluation causes deforestation ONFI 230705.docx](#), [OSFAC Rapport de l'atelier de restitution des résultats-Moteurs de la déforestation.pdf](#). Il en est de même pour l'étude sur l'actualisation du plan de développement en faveur des peuples autochtones [RAPPORT D'ETUDE sur les consultations des PA 343 IC PIREDD 2022-1-1.doc](#). (Les détails des résultats et la performance du programme sont compilés dans la matrice de performance du programme)

Il est important de relever que le PTBA 2023 a pris en compte les recommandations de la première mission de vérification indépendante et celles des Comités Techniques 48 et 49 du FONAREDD ([CT48 Résolution N03 PIREDD ORIENTAL.pdf](#), [Note sur la stratégie ajustée du PIREDD-Oriental Version Finale .docx](#)); notamment sur les aspects programmatiques et budgétaires tels que renseignés dans le tableau de progrès de mise en œuvre des recommandations,

Le présent rapport rend compte de la première année d'extension et la deuxième phase du programme dont la première est achevée le 31 décembre 2022.

La dynamique actuelle et l'élan vers la réalisation des cibles finales du programme en fin 2024 avec la mobilisation de tous les acteurs y compris les PLE, les services techniques à travers un mécanisme d'assurance qualité mis en place, nécessitent d'être maintenus et renforcés. Pour ce faire Le décaissement de la dernière tranche de financement s'avère indispensable et prioritaire afin de permettre au Programme de tenir ses engagements contractuels envers les tiers et d'atteindre les résultats finaux attendus dans le délai.

## 4. Evaluation de la performance du projet

### 4.1 Evaluation de la performance du projet sur base des indicateurs du cadre logique

Produits	Indicateurs	Ligne de base <sup>3</sup>	Cible visée pour la période de rapportage	Valeur atteinte pour la période de rapportage	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur actuelle (en cumulatif) <sup>4</sup>	Cible finale dans le Prodoc <sup>5</sup>	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de la décision d'approbation de la révision de la cible le cas échéant	Commentaires <sup>6</sup>
Effet 1 : La gouvernance des ressources naturelles (forêts et terres) est améliorée dans les zones cibles.											
Produit 1.1 : Des structures de concertation multi-acteurs/multisectorielles sont opérationnelles et permettent une affectation des espaces et une exploitation des ressources naturelles optimisés.	1.1.1 Nombre de plateformes multi-acteurs/multisectorielles de gouvernance impliquées dans la formulation et le suivi des plans d'utilisation des terres et de développement vert	0	40	52	162	8	<b>222</b>	286	288	<a href="#">Note sur la stratégie ajustée du PIREDD-Oriental Revue.docx</a>	Les nouveaux PLE déployés dans les 3 Provinces sont actifs la mise en place de 66 plateformes multi-acteurs/multisectorielles restantes.
	1.1.2 Pourcentage de femmes, jeunes et peuples autochtones par échelon de gouvernance membres des comités des cadres de concertation	0%	ND	28,4% - F	12% - F	ND	28,4% - F	30% - F	N/A		Les différents appuis du programme apportés aux plateformes justifient le pourcentage accru des femmes, jeunes et PA comparés aux valeurs de 2021.
			ND	20% - J	20% - J	ND	20% - J	25% - J	N/A		
			ND	2,7 - PA	0% - PA	ND	2,7 - PA	5% - PA	N/A		
Produit 1.2 : Les chefferies/secteurs ainsi que les services techniques de l'administration territoriale et provinciale	Nombre d'ETD & services techniques dotés de capacités pour la gestion durable des RN (activités de renforcement des capacités	0	75	75	65	65	75	60	75	<a href="#">LOA DPS TSHOPO 2023.pdf</a> ;	A la suite de la recommandation de la première mission de vérification indépendante le Programme a intégré au 2 <sup>ème</sup> semestre 2022 les Inspections Provinciales de développement

<sup>3</sup> Préciser l'unité.

<sup>4</sup> Indiquer la valeur à l'issue de la période de rapportage.

<sup>5</sup> Indiquer la cible telle que renseignée dans le document de projet.

<sup>6</sup> Les commentaires doivent inclure les raisons pour les progrès significatifs, les retards ou changements le cas échéant.



Rapport Annuel 2023–PIREDD Oriental

impliqués dans la gouvernance des ressources naturelles, disposent des capacités nécessaires de suivi, contrôle, et régulation des activités ayant un impact sur la forêt.	en permanence pour les mêmes cibles)										rural. 3 LoA ont été signées en 2023 avec les 3 DPS.
	Nombre d'agents renforcés sur les questions de la gestion des RN	0	64	84	175	158	417	294	314		L'approche « faire-avec » est d'application au niveau des PLE de différentes Provinces dans l'accompagnement des agents des services techniques.
	Existence de mécanisme efficace de contrôle de l'exploitation artisanale illégale du bois dans la zone du programme.	0	1	1	1	1	1	1	1	N/A	<a href="#">LOA IPAGRI-ENVIRONNEMENT-AT 2023.pdf</a>
Produit 1.3: Des plans d'usage des terres concertés sont élaborés par les institutions et les communautés locales à tous les niveaux de gouvernance territoriale.	Nombre de provinces et territoires disposant d'un Plan d'Aménagement du Territoire validé par les parties prenantes	0	2	0	10	0	11	12	13		Le processus est en cours au niveau de 2 territoires nouvellement en Provinces de la Tshopo et de l'Ituri.
	<b>Nombre de terroirs villageois disposant de PLVD (PSAT) validés par les parties prenantes (AT)</b>	0	146	35	86	<b>91</b>	126	240	N/A		Le processus est en cours au niveau des terroirs résiduels dans les 3 Provinces.
Produit 1.4 : Les droits fonciers des communautés locales, y compris les individus bénéficiant des investissements REDD+, sont clarifiés et enregistrés.	Nombre d'Edits fonciers provinciaux élaborés de manière participative	0	0	0	0	3	3	3	N/A	<a href="#">EDIT FONCIER ITURI Version Finale.docx</a> ; <a href="#">Edit foncier Bas-Uélé version finale .doc</a> ; <a href="#">EDIT TSHOPO-Version Finale.pdf</a>	3 projets d'édits transmis auprès des Assemblées Provinciales pour adoption avant la signature par le Gouverneur. Sauf pour la province de l'Ituri, il y aura un arrêté provincial en lieu et place d'édits fonciers.
	Nombre de titres collectifs & individuels enregistrés	0	39	76	0	131	207	240			76 titres fonciers dont 52 individuels et 24 collectifs ont été clarifiés et enregistrés en 2023 dans le cadre de la sécurisation des droits fonciers des investissements REDD+. Le processus est en cours avec l'appui des PLE est les services techniques.

Rapport Annuel 2023–PIREDD Oriental

Produit 1.5: La REDD+ est mise en œuvre de manière transparente, en tenant compte des risques et changements.	Nombre de personnes sensibilisées sur la REDD+ (GOUV)	0	610 000	145 694	ND	3 371 013	3 516 707	1.000.000	N/A		La communication sur la REDD à travers le fonctionnement des radios communautaires partenaires ont permis d'accroître le nombre des personnes sensibilisées, les sensibilisations sur les foyers améliorés ainsi sur la santé de la reproduction.
	Pourcentage de plaintes et recours traités	0	100%	66%	100%	100%	88,6%	100%	N/A	<a href="#">ELEMENTS CF COLLECTE PLAINTES&amp;RECOURS 2023.docx ;</a>	1 Mécanisme de gestion des plaintes et recours (MGPR) a été mis en place et en cours de mise en œuvre par les PLE.
	Nombre d'études réalisées sur les moteurs de déforestation & dégradation	0	1	1	0	0	1	2	N/A	<a href="#">..UNDP RDC Rapport _evaluation causes d eforestation ONFI 23 0705.docx</a>	Validation des résultats du rapport en date du 25 novembre 2023 à Kisangani_ <a href="#">OSFAC Rapport de l'atelier de restitution des résultats-Moteurs de la déforestation.pdf</a>
Effet 2 : L'impact des activités économiques et des dynamiques démographiques sur les forêts est réduit dans les zones cibles.											
Produit 2.1 : Les ménages producteurs agricoles adoptent des modèles plus productifs, diversifiés, économiquement viables et à impact réduit sur la forêt.	<b>Superficies de cultures vivrières sous modèles agricoles durables en zone forestière &amp; en savane (AGRI)</b>	0	53 666	9 033,2 ha	10 334 ha	3 184 ha	22 552,2 ha	160 000 ha	82 000 ha	<a href="#">Note sur la stratégie ajustée du PIREDD-Oriental Revue.docx</a>	Ces superficies vont s'accroître avec l'amélioration de l'approche « ristourne » auprès des bénéficiaires dans les 3 Provinces.
	Superficies d'anciennes plantations réhabilitées de cultures pérennes sous contrat de performance & de respect du zonage	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	<a href="#">Note sur la stratégie ajustée du PIREDD-Oriental Revue.docx</a>	Les partenaires estiment qu'il n'existe presque plus d'anciennes plantations en raison de leur niveau de dégradation ; elles sont carrément devenues des forêts.
	<b>Superficies de nouvelles plantations de cultures pérennes sous contrat de performance &amp; de respect de zonage</b>	0	7 940	5 041,73 Ha	5 060 Ha	2 000 ha	12 101,73 ha	5 000	13 000	<a href="#">Note sur la stratégie ajustée du PIREDD-Oriental Revue.docx</a>	La cibles des nouvelles plantations a été augmentée pour compenser celle des anciennes plantations qui sont considérées comme étant des plantations à reprendre.

Rapport Annuel 2023–PIREDD Oriental

	Superficies des savanes mises en défens avec les CLD	0	1 980	6 480 ha	1 980 Ha	15 271 ha	23 731 ha	30 000	6 500	<a href="#">Note sur la stratégie ajustée du PIREDD-Oriental Revue.doc x</a>	Hormis les zones savaniques de l'Ituri, le Programme a pris en compte les forêts dégradées en cours de savanisation au Bas-Uélé et la Tshopo.
	Superficies de reboisements et d'agroforesterie sous contrats d'appui/incitations basés sur la performance	0	4 700	0	0	1 208 ha	1 208 ha	6 000	6 000		Les pépinières sont mises en place pour le développement de l'agroforesterie dans les 3 Provinces.
	Proportion de producteurs agricoles (ménages & fermiers) ayant adopté des modèles/pratiques durables & respectant le zonage	0%	ND	77%	67%	67%	70%	15%	20%		70 % de bénéficiaires des cultures vivrières et pérennes respectent les zones prescrites, l'agroforesterie, les cultures sans brûlis et en couloirs.
	Hectares géoréférencés de [nouvelles] cultures en agroforesterie grâce au programme.	0	1 300	1 093 ha	1 628 ha	5 432 ha	7 060 ha	6 000	6 000	<a href="#">Données géoréférencement PIREDD-O Ituri.xlsx</a> ; <a href="#">Données SIG Tshopo.zip</a> ; <a href="#">Données SIG Bas Uele.zip</a>	Une base des données géoréférencées est mise en place, son alimentation est en cours avec les données issues des PLE et services étatiques.
Produit 2.2: Les exploitants forestiers et les communautés locales intègrent des pratiques durables d'exploitation des ressources forestières ligneuses (bois d'œuvre et bois énergie) et non ligneuses.	Nombre de terroirs appuyés sur les forêts communautaires	0	9	7	0	0	7	180	30	<a href="#">Note sur la stratégie ajustée du PIREDD-Oriental Revue.doc x</a>	21 CFCL sont à l'instance d'approbation pour 30 terroirs. Il a été constaté une surestimation de la cible en ce qui concerne les CFCL, <u>180</u> CFCL pour 3 Provinces. Le processus d'octroi des CFCL ne dépendant pas du Programme, il est plutôt tributaire de la volonté politique et des défis d'ordre fonciers, techniques et culturels qui peuvent aller à plusieurs années pour trouver des solutions concertées.
	Superficies de reboisements et d'agroforesterie sous contrats d'appui/incitations basés sur la performance (zones minières, etc.)	0	3 500	0	0	0	0	4 000	4 000		Le faible d'exécution de cette activité est dû à la situation sécuritaire qui prévaut dans la majeure partie des zones minières, aux conflits des titres miniers, à la dualité des droits coutumier et

											positif Congolais. Les nouveaux PLE accompagnent actuellement les communautés dans la mise en œuvre de cette activité.
	Nombre de foyers améliorés disséminés	0	3 000	3 500	0	0	3 500	3 000	13 000		50 000 personnes sensibilisées à ce jour par CIFOR-ICRAF dans le cadre de la vulgarisation et la diffusion de foyers améliorés à Kisangani, Buta et Bunia.
Produit 2.3: Des moyens de subsistance alternatifs contribuant à la gestion durable des ressources naturelles et ciblant les femmes, les jeunes et les peuples autochtones, sont développés.	Nombre de ménages (y compris ceux des peuples autochtones et ceux dirigés par les femmes et les jeunes), bénéficiaires des AGR alternatives,	0	600	0	301	245	546	1 200	1 200		Cette activité est en train d'être complétée sur le terrain par d'autres initiatives en lien avec la stratégie harmonisée identifiée par des nouveaux PLE
	Nombre de peuples autochtones, femmes et jeunes bénéficiant des autres appuis sectoriels du programme.	0	50	0	0	0	0	80	80		A l'issue de l'étude sur l'actualisation du PDPA, des microprojets en faveur des PA ont été identifiés et seront appuyés en 2024.
Produit 2.4: La prévalence des méthodes contraceptives modernes est améliorée dans les zones ciblées.	Nombre de zones de santé avec service de planification familiale opérationnelle	15	15	5	0	0	5	15	15		L'offre de services de Planification Familiale (PF) est en cours pour 15 zones de santé à travers les DPS via les PNSR dans les 3 Provinces (Ituri, Bas-Uélé et Tshopo).
	Nombre de femmes en âge de procréer utilisant au moins 1 moyen de contraception moderne	0	130 000	0	0	0	0	450 000	450 000		Les informations en rapport avec le nombre de femmes ayant utilisé un moyen de contraception, seront disponibles au T1/2024, car les zones de santé sont en cours de collecte des données.
	Pourcentage de ménages ayant accès à l'information sur le VIH/Sida et les maladies liées à la forêt	(1) 97,1% et (2) 77,1%	75%	0	0%	0	0	75%	75%		IDEM
Produit 2.5: Les dynamiques démographiques mieux appréhendées	Existence d'études sur les flux migratoires et leurs impacts sur les forêts des zones ciblées	0	1	1	0	1	1	1	N/A		Une note de politique et des plans d'action ont été adressés à l'issue d'une étude sur les flux migratoires

											réalisée dans les Provinces de la Tshopo, Bas-Uélé et l'Ituri.
	Nombre de dialogues organisés sur les solutions durables pour la migration	0	1	1	0	1	1	1	N/A		Le dialogue sur les solutions durables pour les migrations a été traduit autour des recommandations, une note de politique et un plan d'action validé par les autorités politico administratives des 4 Provinces (Ituri, Tshopo, Bas-Uélé et Haut Uélé)

#### 4.2 Etat d'avancement de mise en œuvre des activités du projet pour la période de rapportage

Activité prévue dans le PTBA de l'année en cours (2023)	Statut à la fin de la période de rapportage (2023)	Chronologie prévue pour cette activité <sup>7</sup>	Progrès réalisé au cours de la période de rapportage (2023)	Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante (2024)
<b>Activité 1.1.1 :</b> Etablir un diagnostic initial des structures de gouvernance existantes (participatif) Territoire de Banalia (Tshopo)	En cours	Du 23/12/2023 au 23/03/2024	Le diagnostic initial des structures de gouvernance pour le territoire de Banalia est en cours avec le nouveau PLE pour le territoire de Banalia (Tshopo) et Djugu (Ituri).  Les actions du PIREDD - O dans le territoire de Banalia permettront de renforcer les synergies pour les interventions du programme énergie (site de MCH de Yame) et d'autres programmes mis en œuvre dans le territoire (AFD/PSFD, ...).	1 Diagnostic résiduel (Banalia) est en cours et bénéficie des expertises des nouveaux PLE et celles des services techniques partenaires (Plan et AT).
<b>Activité 2 :</b> Renforcer ou/et créer des plateformes multi acteurs dans les territoires et provinces ciblés. 3 provinces et 9 territoires (2 Bas-Uélé ; 4 Tshopo et 3 Ituri)	En cours	Du 31/03/2023 au 31/12/2023	52 Plateformes renforcées pendant la période sous-examen.  De manière cumulative, 222 Plateformes ont été renforcées sur 288 prévues, soit 77% du taux de réalisation. Le Programme a renforcé les activités de ces plateformes à différents niveaux, (terroirs, territoires, et provinces) à travers les lettres d'accords (LoA).	La finalisation de la création des plateformes dans Territoires de Banalia (Tshopo) et de Djugu (ituri) avec l'appui des PLE et l'implication des services techniques étatiques (Plan et développement rural).  la poursuite des appuis (formation, LoA, ...) au profit de ces plateformes de sorte qu'elles

<sup>7</sup> Merci de vous référer au calendrier de mise en œuvre du cadre logique du projet.

Rapport Annuel 2023–PIREDD Oriental

				continue d'orienter le Développement durable des Provinces cibles du PIREDD+O
<b>Activité 3 :</b> Renforcer ou créer des plateformes multi-acteurs dans les Chefferies ciblées 35 Secteurs/chefferies (14 Ituri, 13 Tshopo, 8 Bas-Uélé)	En cours	Du 31/03/2023 au 31/12/2023	6 Plateformes créées au niveau de 2 nouveaux territoires, et 30 renforcées au sein des secteurs/chefferies sur 36 prévues, soit 100% par rapport aux cibles revues.	L'accompagnement continue dans les 3 Provinces avec l'appui et l'implication des services étatiques.
<b>Activité 4 :</b> Organiser les terroirs villageois en CLD. Dans les secteurs et chefferies des territoires ciblés dont celui de Banalia	En cours	Du 31/03/2023 au 31/12/2023	32 CLD créés : 7/22 CLD créés à l'Ituri ; 20/20 CLD créés au Bas-Uélé. 15/54 CLD créés à la Tshopo.	Les activités continuent avec les PLE et les services techniques pour :  - La création et de renforcement des capacités de CLD se poursuit en 2024 avec l'implication des nouveaux PLE et des services techniques ; - L'encadrement des membres des anciens CLD déjà mis en place autour des actions de réduction de la déforestation (faire respecter les PSAT ; - Promouvoir les pratiques agricoles durables, collecte/ résolution de certains recours & plaintes, ...)
<b>Activité 5 :</b> Renforcer les capacités des Services de l'Aménagement du Territoire (province + territoire)	En cours	Du 31/03/2023 au 31/12/2023	Les 3 Divisions Provinciales de l'aménagement du territoire des 3 provinces cibles ont été renforcées en capacités (techniques, financières et humaines), soit 100% des appuis prévus à travers les lettres d'accords signées.  La construction du bâtiment administratif de l'AT pour la Tshopo est à l'étape de correction des imperfections en vue de sa réception officielle.  Les CLIP ont été obtenus pour l'élaboration des PSAT et les PTAT dans les nouveaux terroirs (Banalia et Djugu).	Les activités continuent par les PLE et les services techniques pour :  - la finalisation du processus d'élaboration des PSAT et PTAT, des constructions de 2 bâtiments administratifs de l'AT pour la Tshopo et l'Ituri ; - le suivi du respect des PSAT déjà élaborés la poursuite de la mise en œuvre des activités dans les différents PSAT et PTAT.
<b>Activité 6 :</b>	Achevé	Du 05/12/2022 au 20/02/2023	6 circonscriptions foncières prévues sont toutes appuyées soit 100% d'appui.	Les appuis institutionnels continus pour :

*Rapport Annuel 2023–PIREDD Oriental*

Renforcer les capacités des circonscriptions foncières cibles			La construction de 2 bâtiments administratifs est à l'étape de correction de quelques imperfections en vue de sa réception pour la Tshopo.  1 bâtiment administratif achevés et réceptionnés pour l'Ituri.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la délivrance des titres collectifs et individuels (sécurisation foncière des investissements REDD) ;</li> <li>- la finalisation des bâtiments administratifs ;</li> </ul>
<b>Activité 7 :</b> Renforcer les services de contrôle de l'environnement	Achevé	Du 31/03/2023 au 31/12/2023	3 divisions Provinciales de l'environnement et 4 postes de contrôle appuyées dans les 3 Provinces (Ituri, Tshopo et Bas-Uélé), soit 100% d'appui prévu dans le cadre des lettres d'accord (LOA).	<p>Les appuis institutionnels continus pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le suivi régulier de contrôle des activités environnementaux ;</li> <li>- le processus d'octroi des CFCL conformément aux lettres d'accord (LOA) signées avec le PNUD</li> <li>- accompagner le reboisement des sites dégradés et des zones dédiées à la RNA.</li> </ul>
<b>Activité 8 :</b> Renforcer les capacités des services agriculture	Achevé	Du 31/03/2023 au 31/12/2023	3 Inspections Provinciales et 9 inspections territoriales de l'agriculture appuyées, soit 100% d'appui prévu dans le cadre des lettres d'accord (LOA) pour l'opérationnalisation des dispositifs d'encadrement agricole (DPEA).	<p>Appuis institutionnels continus pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le suivi régulier des activités du programme conformément aux lettres d'accord (LOA) signée avec le PNUD ;</li> <li>- l'opérationnalisation des dispositifs d'encadrement agricole (DPEA).</li> </ul>
<b>Activité 9 :</b> Renforcer les capacités des chefferies/secteurs cibles.	Achevé	Du 31/03/2023 au 31/12/2023	37Chefferies prévues sont toutes appuyées (8 Bas-Uélé, 12 Tshopo et 15 Ituri), soit 100% d'appui prévu dans le cadre des lettres d'accord (LOA).  Formations en structuration du milieu, appuis institutionnels continus et construction des bâtiments, dont 9/11 bâtiments administratifs réceptionnés en Ituri et 5/15 bâtiments administratifs en phase de finition et 10 en cours de construction dans la Tshopo.	<p>Appuis institutionnels continus pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en œuvre du processus d'élaboration des PSAT dans les 3 Provinces ;</li> <li>- la mise en œuvre du dispositif provinciale d'encadrement agricole (DPEA) ;</li> <li>- l'accompagnement du processus d'octroi des CFCL ;</li> <li>- l'accompagnement de l'opérationnalisation des cadres de concertation multi acteurs et multisectoriels.</li> </ul>

Rapport Annuel 2023–PIREDD Oriental

<p><b>Activité 10</b> Renforcer les capacités des services du Développement rural.</p>	<p>En cours</p>	<p>Du 31/03/2023 au 31/12/2023</p>	<p>3 Inspections Provinciales et 9 inspections territoriales du développement rural appuyés à 100% (Tshopo, Ituri et Bas-Uélé).</p> <p>Leurs services ont appuyé la structuration des nouveaux cadres nouvelles plateformes dans les 3 Provinces.</p>	<p>Appuis institutionnels continus pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'accompagnement des cadres de concertation (CLD, CLOD) ;</li> <li>- la sensibilisation pour le développement intégré des milieux ruraux ;</li> <li>- la structuration des nouveaux terroirs en CLD et CLOD.</li> </ul>
<p><b>Activité 11 :</b> Vulgarisation et suivi de la mise en œuvre du PPAT et des PLAT en conformité des PSAT.</p>	<p>En cours</p>	<p>Du 01/01/2023 au 31/12/2023</p>	<p>Les divisions provinciales de l'aménagement du territoire et les PLE continuent à sensibiliser les autorités locales, les autorités politico-administratives aux niveaux des terroirs, secteurs/chefferies, territoires et Provinces concernant la loi sur l'aménagement du territoire et le processus REDD.</p>	<p>Les PLE et services techniques continuent l'activité en 2024. Elle consiste à veiller à ce que les options / orientations levées dans les PPAT et PTAT soient pris en compte durant l'élaboration des nouveaux PSAT.</p>
<p><b>Activité 12 :</b> Elaborer les Plans simples d'Aménagement du Territoire dans les terroirs cibles (avec CLD). Dans les terroirs ciblés et dont ceux du territoire de Banalia</p>	<p>En cours</p>	<p>Du 01/01/2023 au 31/12/2023</p>	<p>35 PSAT élaborés pendant la période sous examen.</p> <p>Cumulativement 126/240 PSAT ont déjà été élaborés, soit 52,5% de la cible visée.</p>	<p>Le processus continue.</p> <p>L'élaboration des restes des PSAT est planifiée pour l'année 2024 avec l'appui des PLE et l'implication des services techniques partenaires (AT).</p>
<p><b>Activité 13 :</b> Appuyer l'élaboration des Edits (Provinciaux 2 EF et 1 arrêté sur le foncier)</p>	<p>En cours</p>	<p>Du 31/01/2023 au 31/12/2023</p>	<p>2 Projets d'édits fonciers élaborés dans les provinces de la Tshopo et du Bas-Uélé ont été présentés aux assemblées provinciales par le canal des députés qui ont accepté de les endosser.</p> <p>En Ituri (sous-état de siège), 1 arrêté portant sécurisation en matières foncières est transmis pour signature par le Gouverneur en lieu et place d'un Edit. <a href="#">Edit foncier Bas-Uélé version finalisée.doc</a> ; <a href="#">EDIT FONCIER ITURI Draft finalisé.docx</a> ; <a href="#">EDIT TSHOPO Draft Finalisé vrai.docx</a></p>	<p>Accompagner le processus d'évaluation des édits aux niveaux des assemblées Provinciales.</p>
<p><b>Activité 14 :</b> Accompagner la clarification et la sécurisation foncière (Droits collectifs et individuels pour les 200 PSAT)</p>	<p>En cours</p>	<p>Du 31/03/2023 au 31/12/2023</p>	<p>76 titres fonciers dont 52 individuels et 24 collectifs clarifiés et enregistrés dans le cadre de la sécurisation des droits fonciers des investissements REDD+.</p>	<p>Accompagner, sensibiliser et appuyer le processus d'attribution des titres individuels et collectifs dans les 3 provinces pour la sécurisation foncière des terres par l'obtention</p>



				d'un titre foncier, avec l'appui des PLE et des services techniques (CF).
<b>Activité 15 :</b> Informer/sensibiliser l'ensemble des parties prenantes sur la mise en œuvre et l'impact du programme	En cours	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	3 516 707 personnes ont été sensibilisées sur la stratégie et le processus REDD+, gestion des ressources naturelles, foyers améliorés, planification familiale, etc. Ces résultats ont connu la contribution des contrats signés avec les radios communautaires et des émissions radiodiffusées sur les thématiques REDD dans d'autres chaînes radios.	La sensibilisation continue.
<b>Activité 16 :</b> Instaurer un mécanisme de recours et plaintes.	En cours	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	1 Mécanisme de gestion des plaintes et recours (MGPR) a été mis en place et en cours de mise en œuvre par les PLE dans toutes les Provinces couvertes (Ituri, Tshopo et Bas-Uélé).	Le fonctionnement des mécanismes continue (réception, traitement et notification).
<b>Activité 17 :</b> Réaliser des études de moteurs de déforestation et de dégradation forestière pour chaque province (2 études/province)	Achevé	Du 19/10/2022 au 25/11/2023	1 étude détaillée sur les moteurs de la déforestation et de la dégradation forestière a été réalisée dans les provinces du Bas-Uélé, du Haut-Uele, de l'Ituri et de la Tshopo_ <a href="#">UNDP RDC Rapport evaluation causes deforestation ONFI_230705.docx</a>	Continuer le plaidoyer afin de mettre en application les différentes recommandations formulées pour une gestion durable des ressources forestières_ <a href="#">OSFAC Rapport de l'atelier de restitution des résultats-Moteurs de la déforestation.pdf</a>
<b>Effet 2 - L'impact des activités économiques et des dynamiques démographiques sur les forêts est réduit dans les zones cibles</b>				
<b>Activité 18 :</b> Renforcer les filières agricoles dans une perspective REDD+ : Appuyer le fonctionnement du dispositif provincial d'encadrement et de production/distribution d'intrants agricoles, (Trois Province).	En cours	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Les modèles agricoles durables ont été développés grâce à l'opérationnalisation des dispositifs provinciaux d'encadrement agricole qui ont desservi les 3 Provinces en intrants agricoles (semences des cultures vivrières et pérennes, polybags, ...), suivi et accompagnement agricole.	La sensibilisation continue.
<b>Activité 19 :</b> Diffuser des modèles agricoles à faible impact pour les cultures vivrières aussi bien en zone forestière et savicole	En cours	Du 31/03/2023 au 31/12/2023	9 033,2 hectares emblavés dans les 3 provinces avec 458,03 tonnes de semences vivrières (80,69 tonnes de Riz, 61,32 tonnes de maïs, 223,63 tonnes d'arachides, 35,82 tonnes de niébé et 56,57 tonnes d'haricots).	Le processus d'encadrement des bénéficiaires continue par les PLE avec forte implication des services techniques de l'agriculture dans le cadre du DPEA.

Rapport Annuel 2023–PIREDD Oriental

<p><b>Activité 20 :</b> Développer des cultures pérennes (palmiers à huile, caféiers, cacaoyers) dans les zones d'intervention du programme</p>	<p>En cours</p>	<p>Du 30/06/2023 au 31/12/2023</p>	<p>Les semences acquises et actuellement en pépinières permettront de couvrir 5 041,73 hectares des cultures pérennes (cacao et café).</p> <p>De manière cumulative, les superficies cumulées s'élèvent à 12 101,73 ha sur les 13000 ha escomptés à la fin du programme.</p>	<p>Le processus continue pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'encadrement des agriculteurs, le suivi, et la mise en plantation des plantules des cacao et café ;</li> <li>- La sensibilisation des agriculteurs sur la REDD.</li> </ul>
<p><b>Activité 21 :</b> Appuyer l'aval des filières agricoles commerciales.</p>	<p>En cours</p>	<p>Du 01/11/2023 au 31/12/2023</p>	<p>Les nouveaux PLE sont à pied d'œuvre pour l'encadrement des producteurs dans le développement des filières agricoles porteuses de croissance (Palmier à huile, cacao et café).</p> <p>L'analyse des filières et des opportunités avec les bénéficiaires a été réalisée dans les zones d'intervention_ <a href="#">Diagnostic des filières agricoles Tshopo.pdf</a>; <a href="#">Rapport Diagnostic des filières agricoles et Etat des lieux des cultures pérennes-Ituri.docx</a></p>	<p>Le processus continue pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les contacts entre le Programme, les producteurs et les réseaux d'achat des produits comme le cacao, café et les noix de palme ;</li> <li>- Le renforcement des capacités sur les thèmes de récolte et traitement des Palmier à huile, cacao et café ;</li> <li>- Formation des agriculteurs en réseaux coopératifs des producteurs des Palmier à huile, cacao et café.</li> </ul>
<p><b>Activité 22 :</b> Développer des mises en défens en savanes et des systèmes de Régénération naturelle Assisté (RNA) en forêt</p>	<p>En cours</p>	<p>Du 01/02/2023 au 31/12/2023</p>	<p>6 480 hectares de RNA identifiés.</p> <p>Tous les RNA identifiées seront mises sous contrat PSE avec le développement des activités par les nouveau PLE_ <a href="#">Modele Contrat de performance PSE Mise en défens PIREDD Orientale -.docx</a>; <a href="#">Fiche de suivi des mises en defens PIREDD-Oriental.pptx</a>;</p>	<p>Les activités continuent pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les sensibilisations afin que les RNA soient faites effectivement dans zones concernées ;</li> <li>- l'installation des mises en défens dans les espaces des forêts dégradées.</li> </ul>
<p><b>Activité 23 :</b> Développer l'agroforesterie et les boisements en savane</p>	<p>En cours</p>	<p>Du 31/05/2023 au 31/12/2023</p>	<p>1 208 ha d'agroforesterie mise en place sur la base des essences agroforestières telles que : <i>Cordia abissynica</i>, <i>Terminalia superba</i>, <i>Maesopsis eminii</i>, <i>Lecaena leucocephala</i> et <i>Treculia africana</i>.</p> <p>Ces systèmes agroforestiers seront mis en place sous format contrats des performances (PSE)_ <a href="#">Modele Contrat de performance PSE agroforesterie PIREDD Orientale.docx</a>; <a href="#">Modèle Fiche de suivi plantation PIREDD.ppt</a>; <a href="#">Présentation PIREDD Gouvernance PSE ODD.pptx</a></p>	<p>L'activité continue avec les PLE et les services étatiques (environnement) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'entretien des pépinières agroforestières dans les 3 Provinces ;</li> <li>- La mise en plantation des plantules agroforestières dans les 3 Provinces ;</li> <li>- La mise en place du processus PSE agroforesterie dans les 3 Provinces.</li> </ul>

Rapport Annuel 2023–PIREDD Oriental

<p><b>Activité 24 :</b> Evaluer et renforcer les filières forestières (bois et bois énergie) Tshopo et Bas-Uélé</p>	<p>En cours</p>	<p>Du 01/01/2023 au 31/12/2023</p>	<p>3 divisions Provinciales de l’environnement et 4 postes de contrôle appuyées dans les 3 Provinces (Ituri, Tshopo et Bas-Uélé) pour la collecte régulière des données sur les filières forestières (bois et bois énergie).</p> <p>Les statistiques générées par les différents postes de contrôles sur les produits forestiers sont disponibles.</p>	<p>Les activités continuent pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La sensibilisations sur les connaissances des filières forestières dans la zone du Programme ;</li> <li>- le suivi régulier de contrôle des activités environnementaux ;</li> <li>- Les missions de contrôle forestier dans les différents territoires cibles afin de réguler les exploitations industrielles et artisanales de bois, charbon de bois, les PFNL,</li> </ul>
<p><b>Activité 25 :</b> Accompagner les processus de création de concessions forestières communautaires et communales et leur aménagement (Tous les 8 territoires anciennement ciblés)</p>	<p>En cours</p>	<p>Du 17/01/2023 au 31/12/2023</p>	<p>7 Concessions Forestières de Communautés Locales (CFCL) créées pendant la période sous revue.</p> <p>Les changements récurrents des institutions au niveau provincial constituent un goulot d’étranglement, en ce qu’il retarde l’élan du processus d’octroi des titres (Arrêtés provinciaux).</p>	<p>L’activité continue pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L’accompagnement de création effective de 21 CFCL à l’instance d’approbation dans les 3 Provinces ;</li> <li>- L’accompagnement du processus de création des CFCL conformément à la cible finale ;</li> </ul>
<p><b>Activité 26</b> Mise en place de contrats PSE pour la gestion durable avec les concessions communautaires, communales, industrielles ainsi que les filières charbonnières.</p>	<p>En cours</p>	<p>Du 10/02/2023 au 31/12/2023</p>	<p>Des outils PSE ont été élaborés pour la gestion durable des CFCL dans les 3 Provinces, y compris le suivi et évaluation (MRV Communautaire).</p> <p><a href="#">..\Idea note agroforesterie PIREDD-O.docx</a></p>	<p>L’activité continue avec les PLE et les services étatiques pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L’accompagnement de la gestion durable des CFCL sous l’approche PSE.</li> </ul>
<p><b>Activité 27 :</b> Promouvoir des investissements agroforestiers et le reboisement autour des foyers miniers artisanaux en zone forestière Tous les 8 territoires anciennement ciblés</p>	<p>En cours</p>	<p>Du 30/06/2023 au 31/12/2023</p>	<p>Les sites pouvant faire objet de restauration de paysage/reboisements sont identifiés dans les 3 Provinces.</p> <p>Le faible taux d’exécution de cette activité est dû à la situation sécuritaire qui prévaut dans la majeure partie des zones minières à l’Est du Pays, aux conflits des titres miniers, à la dualité des droits coutumier et positif Congolais.</p>	<p>Les nouveaux PLE accompagnent actuellement les communautés dans la mise en œuvre de cette activité dans les zones jugées sécurisées.</p>
<p><b>Activité 28 :</b> Promouvoir l'utilisation des foyers améliorés produits par le PIF ou importés.</p>	<p>En cours</p>	<p>Du 22/09/2023 au 31/12/2023</p>	<p>3 500 foyers améliorés produits et diffusés entre octobre et décembre 2023 ; Plus de 50 000 personnes ont été sensibilisées sur le FA ; 3 000 dépliants de sensibilisation distribués.</p>	<p>L’activité continue avec le partenaire CIFOR-ICRAF pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La production et diffusion des foyers améliorés (FA) ;</li> </ul>

Rapport Annuel 2023–PIREDD Oriental

Tous les 8 territoires anciennement ciblés.				- Les sensibilisations visant à accroître l'adoption des foyers améliorés par les ménages dans la ville de Kisangani (Tshopo), Bunia (Ituri) et Buta (Bas-Uélé).
<b>Activité 29 :</b> Mise en œuvre des AGR alternatives. Tous les 8 territoires anciennement ciblés	En cours	Du 09/11/2023 au 31/12/2023	0 AGR alternatives mise en œuvre pendant la période sous revue. Toutefois, 300 Ménages de 546 AGR antérieurs ont été formés sur la gestion des AGR et Structurés au sein de 12 groupes solidaires (MUSO) à IRUMU et MAMBASA pendant la période sous revue.	L'activité continue avec les nouveau PLE et services techniques pour : - La mise en œuvre des AGR en formes des microprojets avec les bénéficiaires dans les CLD sur la base d'une approche harmonisée ; - La formation groupes solidaires, sous format Mutuelle de Solidarités (MUSO) dans 3 Provinces ; - La sensibilisation la promotion des AGR de nature alternative à l'exploitation forestière
<b>Activité 30</b> Promouvoir des activités alternatives génératrices de revenus (micro-entreprises). Tous les 8 territoires anciennement ciblés	En cours	Du 25/05/2023 au 31/12/2023	3 microprojets prioritaires identifiés (à l'issue d'une étude sur l'actualisation du PDPA) sont en cours d'élaboration_ <a href="#">RAPPORT D'ETUDE sur les consultations des PA 343 PIREDD 2023.doc</a>	L'activité continue avec les PLE et les services étatiques pour : - L'élaboration par le consultant de 3 microprojets en faveur des PA ; - L'accompagnement de la mise en œuvre des microprojets en faveurs des PA ;
<b>Activité 32 :</b> Pourcentage de ménages ayant accès à l'information sur le VIH/Sida et les maladies liées à la forêt. Tous les 9 territoires (Banalia compris).	En cours	Du 06/06/2023 au 31/12/2023	0% de ménages ayant accès à l'information sur le VIH/Sida et les maladies liées à la forêt pendant la période sous revue.  Toutefois, les activités sont en cours, notamment, les Formations sanitaires (PFOSA), les animateurs communautaires (AC) ainsi que l'identification des distributeurs à base communautaire (DBC). Les DBC sont déjà déployés dans les communautés pour la sensibilisation en faveur de la PF, les outils sur l'enquête préliminaire de base ont été élaborés ;  En Ituri, UNFPA a rendu disponible les intrants PF, ils sont en cours de déploiement dans les ZS cibles.	L'activité continue avec les DPS pour : - Les sensibilisations en faveur de Planning Familial ; - La distribution des intrants contraceptifs dans les zones de santé cibles ; - La collecte des données sur l'accès accès à l'information sur le VIH/Sida et les maladies liées à la forêt.

Rapport Annuel 2023–PIREDD Oriental

<p><b>Activité 33 :</b> Mener une étude approfondie sur la problématique de migration dans la région (Nord Kivu, Ituri), Tous les 9 territoires (Banalia compris)</p>	<p>Achevé</p>	<p>Du 30/04/2021 au 15/02/2023</p>	<p>La restitution des études sur les flux migratoires a été réalisée et le rapport validé par les parties prenantes. Les principaux moteurs de la déforestation ont été adressés et assortis d'une note de politique et des plans d'action visant à réduire les flux migratoires et leur impact sur les forêts_ <a href="#">Rapport-global-final-Kyale-PNUD-Flux Migratoires-16-01-2023.pdf</a></p>	<p>Mise en œuvre de la note de politique et les plans d'action validés par les autorités politico administratives des 4 Provinces (Ituri, Tshopo, Bas-Uélé et Haut Uélé ;  <a href="#">Note de politique-impacts des flux migratoires PIREDD-O.pdf</a></p>
<p><b>Activité 34 :</b> Dialogue pour une solution durable sur la question des migrants</p>	<p>Achevé</p>	<p>Du 16/12/2022 au 28/02/2023</p>	<p>En dates du 16 et 17 décembre 2022, un FORUM INTERPROVINCIAL pour une solution durable sur la question des migrants a été organisé à Kisangani autour de la validation des résultats de l'étude sur les flux migratoires et leurs impacts sur les forêts dans les zones cibles du PIREDD-O dans les provinces du Bas-Uélé, du Haut-Uélé, de l'Ituri et de la Tshopo_ <a href="#">Compte-rendu-Forum-Kisangani-Flux migratoires-Kyale-16-01-2023.pdf</a></p>	<p>Mise en œuvre des recommandation adressées par l'étude et les décisions du FORUM INTERPROVINCIAL sur les solutions durables pour les migrations dans les 4 Provinces (Ituri, Tshopo, Bas-Uélé et Haut Uélé).</p>

## 5. Résultats du Projet

### 5.1 Contributions du projet à l'atteinte des indicateurs du cadre de résultats de FONAREDD/CAFI

Effets CAFI						
Les pratiques agricoles durables permettent la réduction de la conversion des terres et l'augmentation de la sécurité alimentaire	Des alternatives durables aux pratiques actuelles en matière de bois-énergie sont adoptées	Les institutions et parties prenantes du secteur forestier et des aires protégées sont en capacité et disposent d'un cadre légal permettant de promouvoir, suivre et mettre en œuvre la gestion durable des forêts	Les infrastructures et futurs projets miniers et hydrocarbures minimisent leur empreinte globale	i) Les décisions d'aménagement du territoire assurent une représentation équitable des intérêts sectoriels et maintiennent le couvert forestier ii) la sécurisation foncière n'incite pas à la conversion par des individus ou des communautés	La croissance démographique et la migration vers les forêts et les fronts forestiers sont ralenties	Une coordination interministérielle et une gouvernance sont améliorées, et résultent en i) des régimes fiscaux et permis pour les activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques vers la conversion des forêts et les activités illégales, ii) un climat des affaires favorable aux investissements bénéfiques à la forêt
<input checked="" type="checkbox"/> X	<input checked="" type="checkbox"/> X	<input checked="" type="checkbox"/> X	<input checked="" type="checkbox"/> X	<input checked="" type="checkbox"/> X	<input checked="" type="checkbox"/> X	<input checked="" type="checkbox"/> X

Au niveau des impacts, effets et leurs produits, renseigner l'Annexe fournie en Excel (LIEN) en fonction de la nature du projet :

- **Projet approche territoriale : remplir [l'annexe 1](#)**



2023 - ANNEXE 1 - Indicateurs projets à

- **Projet approche habilitante : remplir [l'annexe 2](#), (N/A)**

## 5.1.1 Tous les projets

Effet	Nombre de bénéficiaires directs (indiquer % hommes et femmes)	Description et intensité du soutien	Nombre de bénéficiaires indirects	Description et intensité du soutien	Commentaires
<b>Aménagement du territoire</b>	78 006 dont 64 797 hommes et 13 209 femmes <sup>8</sup>	Les appuis concernent les semences vivrières et pérennes à chaque ménage.	81 117 dont 56 781 hommes et 24 335 femmes	Les bénéficiaires indirects reçoivent les semences issues des ristournes ou métayage et ceux-là qui optent pour les modèles agricoles durables en savanes et en forêts.	Les effectifs pour les bénéficiaires indirects féminins sont obtenus par un ratio de 30%
<b>Energie</b>	X	X	X	X	A renseigner après la réalisation des reboisements
<b>Agriculture</b>	231 539 dont 168 539 hommes et 63 000 femmes	* Les appuis des communautés ayant été accompagnées à l'obtention des CFCL. * L'unité de base pour l'obtention des CFCL est le terroir qui compte en moyenne 10 000 habitants <sup>9</sup> * 21 terroirs ont été accompagnés par le programme.	210 000 dont 147 000 hommes et 63 000 femmes	Les bénéficiaires indirects sont les mêmes que les bénéficiaires directs parce que tous les habitants des terroirs bénéficient des retombés de la gestion communautaire des forêts.	* Les bénéficiaires en ce qui concerne le pilier forêt sont les habitants des terroirs ayant des CFCL. * Les effectifs pour les bénéficiaires indirects féminins sont obtenus par un ratio de 30%
<b>Forêts</b>	910 320 dont 637 320 hommes et 273 000 femmes	* Les appuis des communautés ayant été accompagnées à l'élaboration des PSAT. * L'unité de base pour l'élaboration des PSAT est le terroir qui compte en moyenne 10 000 habitants * 91 terroirs ont été accompagnés par le programme à l'élaboration des PSAT.	910 000 dont 637 000 hommes et 273 000 femmes	Les bénéficiaires indirects sont les mêmes que les bénéficiaires directs parce que tous les habitants des terroirs bénéficient des affectations des terres.	* Les bénéficiaires en ce qui concerne le pilier aménagement sont les habitants des terroirs ayant des PSAT. * Les effectifs pour les bénéficiaires indirects féminins sont obtenus par un ratio de 30%
<b>Foncier</b>	127	Les bénéficiaires pour le pilier foncier sont les paysans ayant déjà des titres fonciers individuels de leurs plantations.	127	Le programme estime qu'il n'y a pas des bénéficiaires indirects	Les bénéficiaires en ce qui concerne le pilier foncier sont les paysans ayant déjà des titres individuels de leurs plantations.
<b>Mines et infrastructures</b>	x	x	x	x	A renseigner après la réalisation des

<sup>8</sup> Le nombre des femmes est obtenu suivant une ration de 30 %.

<sup>9</sup> Voir Atlas de St Moulin

					reboisements autour des sites miniers
<b>Démographie</b>	120	nd <sup>10</sup>	nd	nd	A renseigner après la réalisation des activités de planification familiale.
<b>Gouvernance</b>	2 702 dont 2 242 hommes et 460 femmes	* Les bénéficiaires en ce qui concerne le pilier gouvernance sont les habitants des terroirs ayant des CLD. * Un comité directeur de CLD est composé en moyenne de 12 membres élus et formés. * Le programme a accompagné 128 terroirs à la structuration des CLD	911 536 dont 638076 hommes et 273 4600 femmes	Les bénéficiaires indirects correspondent au nombre d'habitants sur les terroirs structurés en CLD	Les bénéficiaires en ce qui concerne le pilier gouvernance sont les habitants des terroirs ayant des CLD. Les effectifs pour les bénéficiaires indirects féminins sont obtenus par un ratio de 30%
<b>Nombre total</b>	<b>1 148 672,00 dont 667 831,00 H, 34 877 923,00 F, 182 101,00 J et 83,00 Peuples Autochtones.</b>	<b>N/A</b>	<b>2 950 206 dont 885 062,00 H et 2 134 644 F</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>

## 5.2 Contributions du projet à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention

N° du jalon dans la LOI <sup>11</sup>	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors de la période de rapportage	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires
<b>1. Aménagement du territoire</b>	Guide méthodologique élaboré, accompagné de normes de qualité claires, pour la réalisation du zonage participatif des terroirs villageois et entités territoriales dans le cadre des programmes intégrés, sur la base des démarches locales de planification déjà réalisées	35 PSAT élaborés.  Le test du zonage participatif a été mené dans le Bas-Uélé avec l'appui du Programme Aménagement du territoire.	126 PSAT sont déjà validés et 20 non encore validés ;  Le test du zonage participatif a été mené dans le Bas-Uélé avec l'appui du Programme Aménagement du territoire.	Les PLE associés aux services de l'aménagement du territoire ont planifié la réalisation de cette activité pour 2024. Les activités des différents volets/piliers sont structurées autour des PSAT pour améliorer la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts. L'alignement et la cohérence verticale et horizontale permettent de participer à la planification et gestion des ressources

<sup>10</sup> Données non disponibles à date

<sup>11</sup> La Lettre d'intention RDC-CAFI est accessible sur le site web du FONAREDD [www.fonaredd-rdc.org](http://www.fonaredd-rdc.org) et dans ce dossier CAFI : [https://drive.google.com/drive/folders/19GjqHJD8RP4imWoEiqNloagyZPwZHDP?usp=drive\\_link](https://drive.google.com/drive/folders/19GjqHJD8RP4imWoEiqNloagyZPwZHDP?usp=drive_link)



				naturelles.
<b>2. Agriculture</b>	Les données liées au développement spatial des plantations commerciales sont mises à jour et publiées régulièrement sur le portail internet national Terra Congo.	Accord avec la DIAF pour la collaboration en vue de mettre en place le système de suivi spatialisé.  Mise en place en cours d'une base des données de géoréférences avec le FONAREDD des activités du programme.	La base des données géoréférences du FONAREDD alimentée par le programme servira de source pour <b><u>le portail internet national Terra Congo.</u></b>	Le FONAREDD développe aussi une initiative. Il serait idéal que la DIAF et le FONAREDD harmonisent pour le partage des données.
	Dispositif d'encadrement agricole et de production/distribution d'intrants en place dans chaque Programme Intégré REDD+ en fin d'année 2 de mise en œuvre, pour une large diffusion de technologies agricoles durables allant dans le sens de la sédentarisation et respectant les plans de zonage.	Accompagnement des DPEA pour leur fonctionnement dans les trois provinces couvertes (Tshopo, Ituri et Bas-Uélé).	1 dispositif d'encadrement agricole (DPEA) opérationnel a été mis en place dans chacune des Provinces du PIREDD- Oriental.	Appropriation et durabilité de l'initiative de DPEA par les services de l'agriculture pour mieux sédentariser l'agriculture et l'intégrer dans la structuration des milieux en vue de contribuer à la réduction de la déforestation (respect du plan de zonage retenu dans les PSAT).  A cet effet, le programme s'assurer du respect de la feuille de route des différentes DPEA
<b>3. Foncier rural</b>	Guide méthodologique élaboré pour la définition de stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés.	3 Projets d'édits fonciers élaborés dans les provinces de la Tshopo et Bas-Uélé ont été présentés aux assemblées provinciales par le canal des députés qui ont accepté de les endosser.  En Ituri sous état de siège, il y a un arrêté en lieu et place d'un édit à cause de l'absence de l'assemblée provinciale.	2 Projets d'édits fonciers élaborés dans les provinces de la Tshopo et du Bas-Uélé ont été présentés aux assemblées provinciales par le canal des députés qui ont accepté de les endosser.  Excepter pour la province de l'Ituri, un arrêté portant sécurisation en matière foncières est voie d'être signé par le Gouverneur.	Accompagner le processus d'évaluation des édits aux niveaux des assemblées Provinciales.  Défis majeurs : 1. Le fonctionnement en dents de scie des Assemblées provinciales, et notamment sa dissolution en Ituri ; 2. Et en fin, la politique foncière quoi qu'adoptée et validée n'a pas encore été adoptée par les Assemblées nationales.
	Appuyer les communautés dans les procédures de requête de divers modèles locaux de gestion durable des forêts et de sécurisation des droits fonciers.	76 titres fonciers dont 52 individuels et 24 collectifs clarifiés et enregistrés dans le cadre de la sécurisation des droits fonciers des investissements REDD+.	92 titres fonciers dont 69 individuels et 23 collectifs clarifiés et enregistrés dans le cadre de la sécurisation des droits fonciers des investissements REDD+.	La compétition des titres dans certains sites est forte, d'où les titres individuels et collectifs à caractère agricoles sont fragiles devant les titres miniers et des exploitants industriels. Nécessité de renforcer l'opposabilité à tous les titres individuels et collectifs en collectifs en cours d'enregistrement.

<p><b>4 Forêts</b></p>	<p>Promotion et mise en œuvre de divers modèles locaux et communautaires de gestion des forêts.</p>	<p>7 Concessions Forestières des Communautés Locales créées.</p>	<p>7 Concessions Forestières des Communautés Locales (CFCL) créées, 21 CFCL sont à l'instance d'approbation pour 30 terroirs.</p>	<p>Le processus d'octroi des CFCL ne dépendant pas du Programme, il est plutôt tributaire de la volonté politique et des défis d'ordre fonciers, techniques et culturels qui peuvent aller à plusieurs années pour trouver des solutions concertées. Les CFCL font objet d'une menace liées à la compétition sur la recherche des terres par des exploitants industriels et par la vente de ces mêmes terres par les chefs terriens sans tenir compte des aménagements. Il faut donc, renforcer le respect des aménagements tel que décrit dans les plans d'usage des terres.</p>
<p><b>5 Energie</b></p>	<p>Réalisation des études de référence dans les zones ciblées par les programmes intégrés sur la production, la consommation et l'efficacité énergétique dans l'utilisation de la ressource bois.</p>	<p>1 diagnostic des entreprises de production des foyers améliorés a été réalisé par CIFOR-ICRAF</p>	<p>Une évaluation de la performance des foyers améliorés é été menée à Bunia ;  Les microentreprises fabriquant des foyers améliorés à Kisangani ont été certifiés avec une performance variante entre 35 et 46 % d'économie en combustibles.</p>	<p>Pour le Bas Uélé, la mission de décembre pour l'étude de diagnostic a été reporté à janvier 2024 pour des raisons d'annulation des vols sur Buta et des inondations sur la route de Banalia.</p>
	<p>Foyers améliorés diffusés et utilisés dans 10% (moyenne pondérée) des ménages de Kinshasa et des capitales provinciales où les programmes intégrés ont été mis en œuvre.</p>	<p>3500 foyers améliorés ont été produits et diffusé entre octobre et décembre 2023. Plus de 50 000 personnes ont été sensibilisées sur le FA. 3000 dépliant de sensibilisation distribués.</p>	<p>3500 foyers améliorés ont été produits et diffusé entre octobre et décembre 2023. Plus de 50 000 personnes ont été sensibilisées sur le FA. 3000 dépliant de sensibilisation distribués.</p>	<p>La diffusion des foyers améliorés se poursuit en 2024.</p>
<p><b>6 Démographie</b></p>	<p>Stratégie d'appui aux zones des programmes intégrés définie avec les principaux acteurs du secteur sur la base de l'analyse des besoins, intégrant notamment les activités des Comités Techniques Multi- Sectoriels Permanents de Planification Familiale.</p>	<p>3 lettres d'accord (LoA) signées avec les Divisions provinciales de la santé pour avoir une synergie dans le cadre de la planification familiale.</p>	<p>Les Formations sanitaires (POSA), les animateurs communautaires (AC) ainsi que l'identification des distributeurs à base communautaire (DBC) réalisés.  Les DBC sont déployés dans la communauté pour la sensibilisation en faveur de la PF, les outils sur l'enquête préliminaire de base ont été élaborés.  En Ituri, UNFPA a déjà rendu disponible les intrants PF au niveau de Bunia qui seront stockés au niveau de la DPS en vue de leur déploiement dans les ZS cibles.</p>	<p>Les divisions provinciales de la santé vont poursuivre l'activité pour l'année 2024</p>
		<p>Une étude sur les flux migratoires a été faite.</p>	<p>Les dynamiques démographiques sont mieux appréhendées.</p>	<p>Plaider des autorités et les MPTF pour la mise en application des plans et la</p>

			<p>Existence d'un rapport d'étude sur les flux migratoires validé : les plans et une note de politiques sur les migrations sont adressés.</p> <p>Un forum interprovincial a été organisé soit à la Tshopo ou au Bas-Uélé_ <a href="#">Compte-rendu- Forum- Kisangani-Flux migratoires-Kyale- 16-01-2023.pdf</a></p>	note de politique sur les flux migratoires
7 Gouvernance	<p>Etude des facteurs (moteurs) de déforestation et de dégradation des forêts dans les zones ciblées par les programmes intégrés.</p> <p>Renforcer la gestion de l'espace et des ressources naturelles aux divers niveaux de gouvernance, à travers l'opérationnalisation des plateformes de concertation multi-acteurs et multi-sectorielles pertinentes (telles que les Conseils Agricoles Ruraux de Gestion), au mandat élargi.</p>	<p>Les travaux des études sur les moteurs de la déforestation sont réalisés.</p>	<p>Existence d'un rapport validé des études détaillées sur les moteurs de la déforestation_ <a href="#">UNDP RDC Rapport evaluation causes deforestation ONFI 2307 05.docx</a></p>	<p>Plaidoyer pour une appropriation par des actions concrètes sur les moteurs majeurs de la déforestation adressés par les études.</p>
		<p>Les cadres de concertation multi-acteurs et multisectoriels étaient mis en place à la première période avant reporting.</p> <p>Ils disposent des outils de gestion notamment la reconnaissance juridique au niveau Provincial.</p>	<p>52/40 structures de concertation multi-acteurs et multisectorielles (valeur cumulative de 222/288 réalisée) créées, redynamisées et renforcées pour les faire participer dans l'affectation des espaces et une exploitation des ressources naturelles optimisées : au niveau provincial (3/3), territorial (9/9), CLD (180/240-valeur finale) et des ETD (37/37) dans les Provinces cibles. Les structures mis en place CLD, CLOD...), ont été renforcé en capacités, ils disposent des outils de gestion notamment la reconnaissance juridique au niveau Provincial.</p>	<p>Finaliser la mise en place des de derniers cadres de concertation et assurer leur fonctionnement optimal en Ituri (Djugu) et Tshopo (Banalia)</p>
		<p>Les Divisions Provinciales du Plan assurent le secrétariat permanent. Elles ont reçu des moyens de mobilité ainsi que les appuis budgétaires nécessaires via les lettres d'Accord pour assurer le fonctionnement des différents cadres de concertation aux différents échelons de gouvernance.</p>	<p>Les Divisions Provinciales du Plan assurent le secrétariat permanent. Elles ont reçu des moyens de mobilité ainsi que les appuis budgétaires nécessaires via les lettres d'Accord pour assurer le fonctionnement des différents cadres de concertation aux différents échelons de gouvernance.</p>	

## 6. Communication et promotion

### 6.1 Illustration spécifique

La responsabilisation du personnel des services étatiques du niveau provincial, territoire, secteur/chefferie est un levier à plusieurs avantages dans le cadre de la prise en main/appropriation et durabilité des activités du Programme après l'échéance de mise en œuvre. C'est un facteur qui rassure que la REDD+ avec ses normes sociales et environnementales seront efficacement développés.

La promotion de l'agriculture vivrière essentiellement tournée vers l'autoconsommation et l'économie de subsistance des ménages a permis au Programme de contribuer efficacement à la stratégie de relance de la culture pérenne (cacao-café-Palmier à huile) et la réduction de la déforestation dans les 3 provinces, Bas-Uélé, Ituri et la Tshopo.

En outre, dans les trois provinces d'intervention du PIREDD-O, la mise en place des cadres de concertation à différents niveaux de gestion à partir de la Province, Territoires, Secteurs, Chefferies et Terroirs/Villages a contribué efficacement à l'implémentation du processus REDD+ en RDC en général, et dans les trois provinces en particulier (la Tshopo, l'Ituri et le Bas-Uélé). Il s'agit respectivement de 52/40 structures de concertation multi-acteurs et multisectorielles (valeur cumulative de 222/288 réalisée) créées, redynamisées et renforcées pour les faire participer dans l'affectation des espaces et une exploitation des ressources naturelles optimisées : au niveau provincial (3/3), territorial (9/9), CLD (180/240-valeur finale) et des ETD (37/37) dans les Provinces cibles.

Cette approche a porté des changements considérables en termes de circulation d'information ascendante et descendante ainsi que dans le partage d'expérience en matière de gestion des ressources naturelles et forestières dans les provinces d'intervention du PIREDD O.

Ces cadres de concertations en outre, permettent de rapprocher autour d'une thématiques les différents acteurs des différents secteurs de gestion (administrations publiques, sociétés civiles, privés, populations agricoles, chefs coutumiers et peuples autochtones). Ce qui permet de trouver des solutions concertées et acceptées par toutes les parties prenantes au processus REDD+.

## 6.2 Stratégie et plan de communication

Le programme a développé une stratégie de communication détaillée\_ [STRATEGIE DE COMMUNICATION-PIREDD+O Version 0.2.doc](#). Dans le contexte actuel du PIREDD+/O ses approches stratégique de communication s'articulent autour des objectifs ci-après :

- (a) Un objectif informationnel, pédagogique et de communication sociale, à savoir la mise à disposition de nouvelles idées et savoirs pour les différentes catégories socio professionnelles ;
- (b) un objectif d'appropriation des nouveaux concepts en lien avec les besoins ;
- (c) un objectif d'intégration et pérennisation de ces nouveaux concepts par les autorités civiles et gouvernementale pour de meilleures prises de décision.

Pour ce faire, le PIREDD+O afin d'atteindre les objectifs poursuivis a eu recours pour la mise en œuvre de sa stratégie de communication a deux approches :

- a) la communication interne qui intègre le dispositif de communication globale (les relations publiques, le mécénat et sponsoring, journée porte ouverte...) et ;
- b) la communication externe ciblant la visibilité des réalisations du programme, la transparence des interventions REDD+O à travers des activités d'information/sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes pour ainsi contribuer à la promotion des pratiques clés et des actions essentielles

pour le développement durable.

Dans le cadre du plan de communication et dans le respect des directives du PNUD en matière de visibilité, le Programme a maintenu la présentation des logos des bailleurs et acteurs principaux à savoir CAFI, FONAREDD et PNUD.

Ces logos sont aussi affichés et reflétés dans les outils internes ainsi que ceux des partenaires d'exécution.

<b>Nom du projet de communication</b>	Accroître la visibilité des réalisations du programme et renforcer les capacités des publics ciblés sur les questions du processus REDD+.		
<b>Date de début du projet de communication</b>	Avril 2020	<b>Date de fin du projet de communication</b>	31 décembre 2024
<b>Objectifs du projet de communication (comment ce projet de communication s'insère-t-il dans les objectifs et la stratégie globale ?) :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre les parties prenantes au même niveau d'information sur les réalisations du programme ;</li> <li>• Informer régulièrement et en temps réel les structures partenaires sur les activités menées et les contributions attendues d'elles dans la poursuite du processus.</li> </ul>		
<b>Audience</b>	<b>Résultat en termes de communication (y compris en termes de communication pour le changement social et comportemental)</b>	<b>Lien aux outils de communication (Par exemple : publications, ateliers, spots radio, pages web)</b>	
<p>Les organisations de la société civile impliquées dans la protection de l'environnement et le Développement durable</p> <p>Les institutions universitaires et centres de recherche</p> <p>Les entreprises et industries</p> <p>Les ONGD</p> <p>Les media publics, privés et communautaire, les Associations communautaires</p> <p>les populations vulnérables et marginalisées (femmes, jeunes, les communautés locales engagées dans l'agriculture, la foresterie communautaire, l'exploitation forestière artisanale et minière et les Peuples Autochtones).</p>	<p>La sensibiliser sur la REDD+O a suscité l'adhésion de la communauté aux objectifs du Programme.</p> <p>La communauté bénéficiaire a évalué les avantages et les bénéfices à s'engager en faveur du PIREDD+O.</p>	<p><a href="https://undp-my.sharepoint.com/personal/jonky_tenou_undp_org/_layouts/15/onedrive.aspx?id=%2Fsites%2FPIREDDO%2FShared%20Documents%2FProjet%23104433%5FFONAREDD%5FPIRED%2DO%2FProgramme%2DPIRED%2DO%2FRapport%2DActivit%C3%A9s%2FPIREDD%2DRapport%2Dbailleurs%2FRapport%5F2023%2FAnnexes%2FPhoto%20%26%20Video&amp;listurl=https%3A%2F%2Fundp%2Esharepoint%2Ecom%2Fsites%2FPIREDDO%2FShared%20Documents&amp;viewid=dd2d6c12%2D6a74%2D43ed%2D93c1%2D6f7a072db8a5&amp;view=0">https://undp-my.sharepoint.com/personal/jonky_tenou_undp_org/_layouts/15/onedrive.aspx?id=%2Fsites%2FPIREDDO%2FShared%20Documents%2FProjet%23104433%5FFONAREDD%5FPIRED%2DO%2FProgramme%2DPIRED%2DO%2FRapport%2DActivit%C3%A9s%2FPIREDD%2DRapport%2Dbailleurs%2FRapport%5F2023%2FAnnexes%2FPhoto%20%26%20Video&amp;listurl=https%3A%2F%2Fundp%2Esharepoint%2Ecom%2Fsites%2FPIREDDO%2FShared%20Documents&amp;viewid=dd2d6c12%2D6a74%2D43ed%2D93c1%2D6f7a072db8a5&amp;view=0</a></p>	
Les acteurs étatiques (les gouverneurs des provinces, les Ministères provinciaux en liens avec la REDD+O),	<p>-Les activités planifiées du programme sont connues ;</p> <p>-Les activités réalisées par les autres acteurs et partenaires du programme sont prises en compte.</p>		
Les AT cibles, les Partenaires Locaux d'Exécution, les chefs de chefferies/secteurs), les agents des ETD des secteurs clés (agriculture, développement rural, environnement, population), les	<p>-Les engagements pris par la RDC au plan international en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont communiqués ;</p> <p>- la contribution de chaque</p>		

chefs de groupements, les représentants des CLD, l'agent du service de l'AT	partie prenante au programme dans la réalisation de ces engagements est connue ; - Les difficultés dans la conduite du processus REDD+ et la mise en œuvre du programme sont adressées.		
Les membres du comité de pilotage provinciaux du PIREDD+O	-l'actualité Nationale et internationale sur la REDD+ est mieux appréhendée ;		
Les membres du comité de pilotage provinciaux du PIREDD+O			
Les partenaires au développement de la RDC (BM, Bureau Pays PNUD, UE, CAFI, FONAREDD+RDC).	-le processus REDD+ est expliqué ; - l'état d'avancement du PIREDD+O est fourni ; - Les activités planifiées sont communiquées.		

## 7. Exécution financière

### 7.1 Décaissements

a) Taux de décaissements du projet.

A) Résultats	B) Budget Total (USD) tel que dans le document de programme (indiquer si révision)	C) Budget prévu pour la période de rapportage (Année 2023)	D) Dépenses annuelles (Janvier-Décembre 2023)	E) Solde au 31 décembre 2023	F) Taux de décaissement sur la période de rapportage	G) Taux de décaissement cumulé depuis le début du programme	H) Montants engagés mais non dépensés	Décaissement cumulé depuis le début du programme
<b>Effet 1 Améliorer la gouvernance des ressources naturelles (RN) dans les zones cibles</b>	<b>10 801 494,00</b>	<b>3 769 876,49</b>	<b>2 289 601,44</b>	<b>80 032,97</b>	<b>61%</b>	<b>100%</b>	<b>1 349 018,51</b>	<b>10 837 970,26</b>
Produit 1.1. Des structures de concertation multi acteurs/multisectorielles sont opérationnelles et permettent une affectation des espaces et un usage des ressources naturelles optimisés.	1 318 400,00	580 726,26	353 336,59	<b>-66 818,46</b>	61%	324%	292 012,00	4 271 904,21
Produit 1.2. : Les chefferies/secteurs ainsi que les services techniques de l'administration territoriale et provinciale impliqués dans la gouvernance des ressources naturelles, disposent des capacités nécessaires de suivi, contrôle, et régulation des activités ayant un impact sur la forêt	7 082 900,00	2 630 306,23	1 709 528,34	<b>-243 423,18</b>	65%	71%	1 037 661,98	5 010 181,36
Produit 1.3 : Des plans d'usage des terres concertés sont élaborés par les institutions et les communautés locales	1 416 400,00	245 041,00	103 390,92	<b>226 001,88</b>	42%	80%	0,00	1 134 513,68
Produit 1.4 : Les droits fonciers des communautés locales, y compris les individus bénéficiant des investissements REDD+, sont clarifiés et enregistrés	495 000,00	184 867,00	69 488,05	<b>112 643,14</b>	38%	41%	0,00	205 060,01

Produit 1.5 : La REDD+ est mise en œuvre de manière transparente, en tenant compte des risques et changements	488 794,00	128 936,00	53 857,54	<b>51 629,59</b>	42%	44%	19 344,53	216 311,00
<b>Effet 2 réduire l'impact des activités économiques et des dynamiques démographiques sur les forêts dans les zones cibles</b>	<b>11 730 000,00</b>	<b>2 106 033,67</b>	<b>1 054 385,50</b>	<b>523 513,49</b>	<b>50%</b>	<b>42%</b>	<b>457 490,75</b>	<b>4 920 594,08</b>
Produit 2.1 : Les ménages producteurs agricoles adoptent des modèles plus productifs diversifiés, économiquement viables et à impact réduit sur la forêt	6 260 000,00	1 635 234,16	1 014 337,83	<b>154 368,90</b>	62%	65%	395 496,75	4 053 798,70
Produit 2.2 : Les exploitants forestiers et les communautés locales intègrent des pratiques durables d'exploitation des ressources forestières ligneuses (bois d'œuvre et bois énergie) et non ligneuses	2 815 000,00	197 355,36	19 781,00	<b>179 571,00</b>	10%	13%	0,00	364 096,94
Produit 2.3: Des moyens de subsistance alternatifs contribuant à la gestion durable des ressources naturelles et ciblant les femmes, les jeunes et les peuples autochtones, sont développés.	1 430 000,00	103 896,00	0,00	<b>103 896,00</b>	0%	24%	0,00	345 359,14
Résultat 2.4: La prévalence des méthodes contraceptives modernes est améliorée dans les zones ciblées	1 125 000,00	169 548,15	0,00	<b>107 554,15</b>	0%	8%	61 994,00	88 737,00
Résultat 2.5 : Les dynamiques démographiques mieux appréhendées	100 000,00	0,00	20 266,67	<b>-21 876,56</b>	#DIV/0!	69%	0,00	68 602,30
<b>Total Coûts Résultats</b>	<b>22 531 494,00</b>	<b>5 875 910,16</b>	<b>3 343 986,94</b>	<b>603 546,46</b>	<b>57%</b>	<b>70%</b>	<b>1 806 509,26</b>	<b>15 758 564,34</b>
<b>Total Coûts M&amp;E</b>	<b>1 216 266,00</b>					<b>0%</b>		
<b>Total Coûts Gestion de Projet (PMC)</b>	<b>7 093 361,00</b>	<b>963 732,81</b>	<b>997 996,29</b>	<b>-131 185,37</b>	<b>104%</b>	<b>81%</b>	<b>86 710,95</b>	<b>5 726 657,84</b>
<b>Coût Total Indirect</b>	<b>2 158 879,00</b>	<b>72 539,03</b>	<b>315 637,38</b>		<b>435%</b>	<b>70%</b>	<b>6 526,63</b>	<b>1 515 584,40</b>
<b>Total</b>	<b>33 000 000,00</b>	<b>6 912 182,00</b>	<b>4 657 620,61</b>	<b>472 361,09</b>	<b>67%</b>	<b>70%</b>	<b>1 899 746,84</b>	<b>23 000 806,58</b>



b) Annexe 3 - Tableau 8.2



ANNEXE 3 - Tableau  
8-2 - Informations fi



2023 - ANNEXE 2 -  
Indicateurs transver:

c) Cout efficacité : Tableau des progrès et décaissements par effets et par produits

Résultats	Activités	Progrès actuel de l'indicateur			Dépenses cumulatives en US \$	Commentaire
		Tshopo	Bas-Uélé	Ituri		
Effet 1 - La gouvernance des ressources naturelles (forêts et terres) est améliorée dans les zones cibles						
<b>Produit 1.1 :</b>	<b>Activité 1.1.1 :</b> Etablir un diagnostic initial des structures de gouvernance existantes (participatif)	1	1	1		Un rapport diagnostic existe pour tous les territoires couverts. Le processus est en cours pour les territoires de Banalia et de DJUGU par les nouveaux PLE.
Des structures de concertation multi-acteurs/multisectorielles sont opérationnelles et permettent une affectation des espaces et une exploitation des ressources naturelles optimisées	<b>Activité 1.1.2 :</b> Renforcer ou/et créer des plateformes multi acteurs dans les territoires et provinces ciblés. 3 provinces et 9 territoires (2 Bas-Uélé ; 4 Tshopo et 3 Ituri)	47	3	9		Les plateformes mises en place sont sous le lead des Chefs des divisions des plans avec interaction des différents acteurs provinciaux et territoriaux
	<b>Activité 1.1.3 :</b> Renforcer ou créer des plateformes multi-acteurs dans les Chefferies ciblées. 35 Secteurs/chefferies (14 Ituri, 14 Tshopo, 8 Bas-Uélé)	12	11	13		Les plateformes mises en place sont sous le lead des Chefs des divisions des plans avec interaction des différents acteurs provinciaux et territoriaux
	<b>Activité 1.1.4 :</b> Organiser les terroirs villageois en CLD.  Dans les secteurs et chefferies des territoires ciblés dont celui de Banalia	76	54	40		Le processus de création et renforcement des capacités des CLD continue avec l'appui des PLE et l'inspection de développement rural.
<b>Total Produit 1.1</b>					<b>5209082,72</b>	
<b>Produit 1.2 :</b> Les chefferies/secteurs ainsi que les services techniques de l'administration territoriale et provinciale impliqués dans la gouvernance des ressources naturelles, disposent des capacités nécessaires de suivi, contrôle, et régulation des activités ayant un impact sur la forêt	<b>Activité 1.2.1 :</b> Renforcer les capacités des Services de l'Aménagement du Territoire (province + territoire).  3 provinces et 9 territoires (2 Bas-Uélé ; 4 Tshopo et 3 Ituri)	4	3	2		Les services étatiques mettent en œuvre les activités du programme à côtés des PLE et du PNUD sur base des contrats annuels signés avec le PNUD.
	<b>Activité 1.2.2 :</b> Renforcer les capacités des circonscriptions foncières cibles	2	2	2		Les services du développement rural venaient d'être impliqué à la deuxième phase. L'approche à l'avantage d'assurer une prise en main des

Rapport Annuel 2023–PIREDD Oriental

						partenaires étatiques après le programme.
	<b>Activité 1.2.3</b> : Renforcer les services de contrôle de l'environnement	2	2	1		
	<b>Activité 1.2.4</b> : Renforcer les capacités des services agriculture	4	4	4		3 Inspections Provinciales et 9 inspections territoriales renforcées dans les 3 provinces.
	<b>Activité 1.2.5</b> : Renforcer les capacités des chefferies/secteurs cibles. 36 (13 Tshopo, 14 Ituri et 8 Bas-Uélé)	12	8	15		
	<b>Activité 1.2.6</b> : Renforcer les capacités des services du Développement rural. 3 provinces et 9 territoires (2 Bas-Uélé ; 4 Tshopo et 3 Ituri)	4	4	4		3 Inspections Provinciales et 9 inspections territoriales renforcées dans les 3 provinces.
<b>Total Produit 1.2</b>					<b>6632746,41</b>	
<b>Produit 1.3 :</b> Des plans d'usage des terres concertés sont élaborés par les institutions et les communautés locales à tous les niveaux de gouvernance territoriale	<b>Activité 1.3.1.</b> Elaborer les schémas provinciaux et des plans territoriaux d'AT (avec plateformes territoires & provinces) : 2 PLAT	3	2	3		Toutes les 3 Provinces d'intervention ont des SPAT et leurs territoires respectifs à l'exception des territoires de Banalia qui venait d'être intégré à la deuxième phase et celui de Djugu qui a connu des problèmes d'insécurité.
	<b>Activité 1.3.2</b> Elaborer les Plans simples d'Aménagement du Territoire dans les terroirs cibles (avec CLD) Dans les terroirs ciblés et dont ceux du territoire de Banalia	61	15	35		Les 126 PSAT élaborés à ce jour. Le processus continue avec l'appui des nouveaux PLE.
<b>Total Produit 1.3</b>					<b>980197,12</b>	
<b>Produit 1.4 :</b> Les droits fonciers des communautés locales, y compris les individus bénéficiant des investissements REDD+, sont clarifiés et enregistrés	<b>Activité 1.4. 1.</b> Appuyer l'élaboration des Edits (Provinciaux 2 EF et 1 arrêté sur le foncier)	0	0	0		2 projets d'édits fonciers ont été soumis aux assemblées provinciales en vue de leur endossement. Excepté pour l'Ituri sous état de siège où il sera question d'un arrêté
	<b>Activité 1.4.2</b> Accompagner la clarification et la sécurisation foncière (Droits collectifs et individuels pour les 200 PSAT)	16	13	47		La sécurisation foncière se fait progressivement avec la mise en place des cultures pérennes avec l'octroi des titres individuels aux différents planteurs.
<b>Total Produit 1.4</b>					<b>201846,86</b>	

<b>Produit 1.5 :</b> La REDD+ est mise en œuvre de manière transparente, en tenant compte des risques et changements	<b>Activité 1.5.1.</b> Informer/sensibiliser l'ensemble des parties prenantes sur la mise en œuvre et l'impact du programme	104 175	69 700	60 126		A la deuxième phase la capacité de sensibilisation et communication du programme augmentera avec la signature des contrats avec des radios communautaires dans les trois provinces.
	<b>Activité 1.5.2.</b> Instaurer un mécanisme de recours et plaintes	1	1	1		Le suivi et le traitement des différentes plaintes est continu
	<b>Activité 1.5.3.</b> Réaliser des études de moteurs de déforestation et de dégradation forestière pour chaque province (2 études/province)	1	1	1		Les études sur les moteurs de déforestation est réalisée, le rapport d'étude ainsi que le rapport de la restitution sont disponibles.
<b>Total Produit 1.5</b>					<b>294645,41</b>	
<b>Effet 2 - L'impact des activités économiques et des dynamiques démographiques sur les forêts est réduit dans les zones cibles</b>						
<b>Produit 2.1 :</b> Les ménages producteurs agricoles adoptent des modèles plus productifs, diversifiés, économiquement viables et à impact réduit sur la forêt	<b>Activité 2.1.1 :</b> Renforcer les filières agricoles dans une perspective REDD+ : Appuyer le fonctionnement du dispositif provincial d'encadrement et de production/distribution d'intrants agricoles, (Trois Province).	1	1	1		Le renforcement de la filière agricole se fait autour du Dispositif Provincial d'Encadrement Agricole
	<b>Activité 2.1.2 :</b> Diffuser des modèles agricoles à faible impact pour les cultures vivrières aussi bien en zone forestière et savanicole	2757	2483	8279		L'indicateur sur les cultures vivrières a été faiblement atteints à la première phase, des stratégies d'accélération ont été mises en place et l'acquisition d'une quantité des semences vivrières en cours pour couvrir les gap
	<b>Activité 2.1.3 :</b> Développer des cultures pérennes (palmiers à huile, caféiers, cacaoyers) dans les zones d'intervention du programme	3867	436	2757		L'indicateur sur les cultures pérennes évolue selon les prévisions du cadre des résultats et le programme pourra aller au-delà des prévisions
	<b>Activité 2.1.4. :</b> Appuyer l'aval des filières agricoles commerciales	0	0	0		Les études seront menées à la deuxième phase dans le cadre du développement des filières agricoles sur base des spéculations du programme

	2.1.5. Développer des mises en défens en savanes et des systèmes de Régénération naturelle Assisté (RNA) en forêt	0	0	1980		En lieu et place des RNA dans les savanes qui n'existent presque pas dans les trois provinces, le programme va se focaliser sur les forêts dégradées
	2.1.6. Développer l'agroforesterie et les boisements en savane	0	0	1300		N/A
<b>Total Produit 2.1</b>					<b>5030975,26</b>	
<b>Produit 2.2 :</b> Les exploitants forestiers et les communautés locales intègrent des pratiques durables d'exploitation des ressources forestières ligneuses (bois d'œuvre et bois énergie) et non ligneuses	<b>Activité 2.2.1 :</b> Evaluer et renforcer les filières forestières (bois et bois énergie) Tshopo et Bas-Uélé	1	1	1		Cette activité est couverte par les divisions provinciales de l'environnement qui reçoivent des appuis à leurs postes de contrôle faunique et forestières
	<b>Activité 2.2.2 :</b> Accompagner les processus de création de concessions forestières communautaires et communales et leur aménagement (Tous les 8 territoires anciennement ciblés)	16	2	0		Les 21 dossiers des CFCL sont en instance et en études au niveau des divisions provinciales de l'environnement avant leur transmission au gouvernorat de Province.
	<b>Activité 2.2.3 :</b> Mise en place de contrats PSE pour gestion durable avec les concessions communautaires, communales, industrielles ainsi que les filières charbonnières (Tous les 8 territoires anciennement ciblés)	0	0	0		Les contrats seront développés avec les avancées de l'octroi des CFCL avec le recrutement de nouveaux PLE déployés sur le terrain
	<b>Activité 2.2.4. :</b> Promouvoir des investissements agroforestiers et le reboisement autour des foyers miniers artisanaux en zone forestière Tous les 8 territoires anciennement ciblés	0	0	79		N/A
	<b>Activité 2.2.5. :</b> Promouvoir l'utilisation des foyers améliorés produits par le PIF ou importés Tous les 8 territoires anciennement ciblés	0	0	3500		Le PNUD a signé un accord avec le CIFOR dans le cadre du renforcement des capacités des petites entreprises de production des foyers améliorés
<b>Total Produit 2.2</b>					<b>415358,36</b>	
<b>Produit 2.3 :</b> Des moyens de subsistance alternatifs contribuant à la gestion durable des ressources naturelles et ciblant les femmes, les jeunes et les peuples autochtones, sont développés.	<b>Activité 2.3.1 :</b> Mise en œuvre des AGR alternatives	150	300	104		N/A
	<b>Activité 2.3.2 :</b> Promouvoir des activités alternatives génératrices de revenus (micro-entreprises)	0	0	0		Une étude est en cours sur la consultation des PA dans l'optique d'identifier des microprojets prioritaires à appuyer
<b>Total Produit 2.3</b>					<b>471917</b>	

Rapport Annuel 2023–PIREDD Oriental

<b>Produit 2.4 :</b> prévalence des méthodes contraceptives modernes est améliorée dans les zones ciblées.	<b>Activité 2.3.1 :</b> Pourcentage de ménages ayant accès à l'information sur le VIH/Sida et les maladies liées à la forêt	0	0	0		Le PNUD a signé trois contrats avec les DPS des trois provinces pour agir sur la planification familiale dans les zones de santé se trouvant dans les sites d'intervention
<b>Total Produit 2.4</b>					<b>156943</b>	
<b>Produit 2.5 :</b> Les dynamiques démographiques mieux appréhendées	<b>Activité 2.5.1. :</b> Mener une étude approfondie sur la problématique de migration dans la région (Nord Kivu, Ituri),	1	1	1		Cette activité est déjà réalisée est clôturée
	<b>Activité 2.5.2.</b> Dialogue pour une solution durable sur la question des migrants	1	1	1		Cette activité est déjà réalisée est clôturée
<b>Total Produit 2.5</b>					<b>73605,56</b>	

d) Taux de décaissement par pilier de la Stratégie Nationale REDD+

PILIER	BUDGET DANS LE PRODOC	DECAISSEMENTS ESTIMES POUR LA PERIODE DE RAPPORTAGE	DECAISSEMENTS CUMULES DEPUIS LE DEBUT DU PROJET
Aménagement du Territoire	1 784 500,00	103 390,92	1 134 513,68
Foncier	1 425 900,00	69 488,05	205 060,01
Agriculture	7 082 200,00	1 014 337,83	4 053 798,70
Forêt	6 210 995,00	73 638,54	925 767,08
Energie	0,00	0,00	0,00
Mines et Hydrocarbures	0,00	0,00	0,00
Démographie	1 225 000,00	20 266,67	157 339,30
Gouvernance	15 271 406,00	3 376 498,60	16 524 327,81
<b>Total</b>	<b>33 000 001,00</b>	<b>4 657 620,61</b>	<b>23 000 806,58</b>

## 7.2 Contrats

### Suivi des contrats

N° du Contrat	Intitulé et thématique	Type (ONG internationale, ONG nationale, entité publique, secteur privé, autre)	Sous type (voir liste ci-dessous)	Montant du contrat	Date signature contrat	Date début des activités	Date fin Contrat	Délai Exécution Prévu	Commentaires
Refr. : RP/CM/PIREDDO /2020-20	Gouvernance, Aménagement du territoire, Foncier et Forêt, Agriculture et activités Génératrice de revenu	ONG internationale	ASBL	US Dollars 1 714 600 (Dollars américains Un million Sept cent quatorze mille six Cents)	06-juil.-2020	06-juil.-2020	29 juin 2022	2 ans	
Refr. : RP/CMA/PIREDDO /2020-22	Gouvernance, Aménagement du territoire, Foncier et Forêt, Agriculture et activités Génératrice de revenu	ONG internationale	Administration publique provinciale	US Dollars 1 454 848.5 (Dollars américains Un million quatre cent cinquante-quatre mille huit cent quarante-huit et cinquante centimes)	07-juil.-2020	07-juil.-2020	29 juin 2022	2 ans	
Refr. : RP/CMA/PIREDDO/ 2021-26	Appui institutionnel aux services techniques du Bas-Uélé dans le cadre de la mise en œuvre du Programme intégré REDD Orientale (PIREDD Orientale) lot1 Province du Bas-Uélé	ONG internationale	ASBL	US Dollars 332 781.50 (Dollars américains Trois cent trente-deux sept cent quatre-vingt-un et cinquante centimes)	24-aout-2021	24-aout-2021	31-déc-21	5 mois	
Refr. : RP/CM/PIREDDO/ 2020-21	Gouvernance, Aménagement du territoire, Foncier et Forêt, Agriculture et activités Génératrice de revenus	ONG internationale	ASBL	US Dollars 1 116 900 (Dollars américains Un million Cent seize mille neuf cents)	06 juillet 2020	06 juillet 2020	29 juin 2022	2 ans	
Refr. : RP/CMA/PIREDDO/ 2021-25	Prise en charge et appui financier aux services techniques de la Tshopo le cadre de la mise en œuvre du Programme intégré REDD Orientale (PIREDD Orientale) lot3 Province de la Tshopo	ONG internationale	Administration publique provinciale	US Dollars 270 568 (Dollars américains Deux cent septante mille cinq cent soixante-huit)	17-aout-2021	17-aout-2021	31-déc-21	5 mois	
CT-CMA/PIREDD -O/2020 - 04	Construction des bureaux des services étatiques de la Tshopo	Entreprise	Entité privée	US Dollars 572 271 (Dollars américains cinq	21/08/2020	21/08/2020	21/02/2021	8 mois	

Rapport Annuel 2023–PIREDD Oriental

				cent septante-deux mille deux cent septante-un)					
CT-CMA/PIREDD -O/2020 - 04	Construction des bureaux des services étatiques de l'Ituri	Entreprise	Entité privée	US Dollars 890 357 (Dollars américains huit cent nonante mille trois cent cinquante- sept)	21/08/2020	21/08/2020	21/02/2021	8 mois	
CT-CMA/PIREDD -O/2020 - 05	Construction des bureaux des services étatiques du Bas-Uélé	Entreprise	Entité privée	US Dollars 709 624 (Dollars américains sept cent neuf mille six cent vingt-quatre)	21/08/2020	21/08/2020	21/02/2021	8 mois	
Lettre d'accord entre le PNUD et par la Division Provinciale du Plan pour la réalisation du PIREDD-O au Bas-Uélé et à la Tshopo	La réalisation du PIREDD-O par le PNUD et la Division du Plan dans la Tshopo et le Bas-Uélé	Service technique de l'Etat	Service étatique	US Dollars 873 243,00 (Dollars américains Huit cent septante trois mille, deux cent quarante-trois)	09 mars 2023	09 mars 2023	08 mars 2024	12 mois	
Lettre d'accord entre le PNUD et le Gouvernement Provinciale de la Tshopo pour la réalisation du PIREDD-O dans la Tshopo par l'Inspection provinciale de l'Agriculture de la Tshopo	La réalisation du PIREDD-O par l'Inspection Provinciale de l'Agriculture dans la Tshopo	Service technique de l'Etat	Service étatique	US Dollars 699 118,00 (Dollars américains Six cent nonante neuf, cent dix-huit)	31 mars 2023	31 mars 2023	30 mars 2023	12 mois	
Lettre d'accord entre le PNUD et le Gouvernement Provinciale du Bas-Uélé par la Division Provinciale de santé pour la réalisation du PIREDD-O au Bas-Uélé	La réalisation du PIREDD-O par la Division Provinciale de santé au Bas-Uélé.	Service technique de l'Etat	Service étatique	US Dollars 166 135,00 USD (Dollars américains cent soixante-six mille cent trente-cinq)	15 juin 2023	15 juin 2023	14 juin 2024	12 mois	
Lettre d'accord entre le PNUD et le Gouvernement Provinciale de l'ITURI par la Division Provinciale de santé pour la réalisation du PIREDD-O en ITURI	La réalisation du PIREDD-O par la Division Provinciale de santé au Bas-Uélé.	Service technique de l'Etat	Service étatique	US Dollars 165 485,00 USD (Dollars américains cent soixante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-cinq)	15 juin 2023	15 juin 2023	14 juin 2024	12 mois	
Lettre d'accord entre le PNUD et le Gouvernement Provinciale de la Tshopo par la Division Provinciale de santé pour la réalisation du PIREDD-O dans la Tshopo	La réalisation du PIREDD-O par la Division Provinciale de santé dans la Tshopo.	Service technique de l'Etat	Service étatique	US Dollars 140 849,00 USD (Dollars américains cent quarante mille huit cent quarante-neuf)	15 aout 2023	15 aout 2023	14 aout 2024	12 mois	
Lettre d'accord entre le PNUD et le Gouvernement Provinciale de la Tshopo par la Division Provinciale du Plan pour la réalisation du PIREDD-O dans la Tshopo	La réalisation du PIREDD-O par la Division Provinciale du Plan dans la Tshopo.	Service technique de l'Etat	Service étatique	US Dollars 120 160,00 USD (Dollars américains cent vingt mille cent soixante)	14 avril 2023	14 avril 2023	13 avril 2024	12 mois	

Rapport Annuel 2023–PIREDD Oriental

Lettre d'accord entre le PNUD et le Gouvernement Provinciale de la Tshopo par l'Inspection Provinciale de l'agriculture pour la réalisation du PIREDD-O dans la Tshopo	La réalisation du PIREDD-O par l'Inspection Provinciale de l'agriculture dans la Tshopo.	Service technique de l'Etat	Service étatique	US Dollars 209 000,00 USD (Dollars américains deux cent neuf mille)	07 avril 2023	07 avril 2023	06 avril 2024	12 mois	
Lettre d'accord entre le PNUD et le Gouvernement Provinciale de l'ITURI par l'Inspection Provinciale de l'agriculture pour la réalisation du PIREDD-O en Ituri	La réalisation du PIREDD-O par l'Inspection Provinciale de l'agriculture en Ituri	Service technique de l'Etat	Service étatique	US Dollars 906 583,00 USD (Dollars américains neuf cent six mille cinq cent quatre-vingt-trois)	24 avril 2023	24 avril 2023	23 avril 2024	12 mois	
Réf. :97/RFP/PIREDD-O-2020	Suivi technique des travaux des construction des bureaux des services étatiques de l'Ituri et la Tshopo	Entreprise	Entité privée	US Dollars 168 564,00 USD (Dollars américains cent soixante-huit mille cinq cent soixante-quatre)	05 décembre 2022	05 décembre 2022	4 décembre 2024	2 ans	
Réf. :97/RFP/PIREDD-O-33	Suivi technique des travaux des construction des bureaux des services étatiques du PIREDD-O	Entreprise	Entité privée	US Dollars 46 818,00 USD (Dollars américains quarante-six mille huit cent dix-huit)	22 décembre 2022	22 décembre 2022	21 décembre 2024	2 ans	
CS-CMA/2022-22	Réalisation d'une étude détaillée sur les moteurs de la déforestation pour le PIREDD-O	Entreprise	Entité privée	US Dollars 79 695,00 USD (Dollars américains septante neuf mille six cent nonante cinq-)	03 octobre 2022	03 octobre 2022	02 mars 2023	6 mois	
Refr. : RPA/PIREDD/OBP/2023-24	La gouvernance, aménagement du territoire, foncier et forêt, Agriculture et activités génératrice de revenu dans la Province du Bas-Uélé.	ONG nationale	ASBL	US Dollars 813 186,01 (Dollars américains huit-cent-treize-mille et cent-quatre-vingt-six point un)	03 octobre 2023	03 octobre 2023	31 décembre 2024	15 mois	
Refr. : RPA/PIREDD/OBP/2023-19	Structuration du milieu, élaboration des PAST, sécurisation foncière, CFCL et mise en défens dans les Provinces du Bas-Uélé et l'Ituri.	ONG nationale	ASBL	US Dollars 995 504,79 (Dollars américains neuf-cent-quatre-vingt-dix et cinq-mille et cinq-cent-quatre point soixante-dix-neuf)	03 octobre 2023	03 octobre 2023	31 décembre 2024	15 mois	



Rapport Annuel 2023–PIREDD Oriental

Ref. : RPA/PIREDD/OBP/2023-21	La gouvernance, aménagement du territoire, foncier et forêt, Agriculture et activités génératrice de revenu dans la Province de l'Ituri.	ONG internationale	ASBL	US Dollars 539 736, 00 (Dollars américains cent-trente-neuf-mille et sept-cent-trente-six)	03 octobre 2023	03 octobre 2023	31 décembre 2024	15 mois	
Ref. : RPA/PIREDD/OBP/2023-25	Renforcement des capacités des petites entreprises et production des foyers améliorés dans les Provinces de l'Ituri, Tshopo et Bas-Uélé.	ONG internationale	ASBL	US Dollars 145 241, 00 (Dollars américains cent-quarante-cinq-mille et deux-cent-quarante-et-un)	03 octobre 2023	03 octobre 2023	31 décembre 2024	15 mois	
Ref. : RPA/PIREDD/OBP/2023-22	Structuration du milieu, élaboration des PAST, sécurisation foncière, CFCL et mise en défens dans le Province de la Tshopo.	ONG internationale	ASBL	US Dollars 952 035,23 (Dollars américains neuf-cent-cinquante-deux-mille et trente-cinq point vingt-trois)	03 octobre 2023	03 octobre 2023	31 décembre 2024	15 mois	

ONG Nationale	Entité publique	Secteur privé
Organisation non gouvernementale (ONG) nationale	Administration publique nationale	Entreprise nationale
Comité Local de Développement (CLD)	Administration publique provinciale	Bureau d'étude
Comité Local de Gestion (CLG) pour les Concession Forestière des Communautés Locales (CFCL)	Université	Coopérative
Autre	Centre de recherche	Entreprise internationale
	Conseil Agricole Rural de Gestion (CARG)	Autre
	Autre	

Sous-type

### 7.3 Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines

Le programme affiche au 31 décembre 2023 un solde en caisse de **472 361,09\$US** sur un budget de **6 912 182,00 \$US**. Ainsi, les dépenses totales de la période examinée s'élèvent à **4 648 255,76\$US** comprenant les engagements non encore réglés en bons de commande et en avances aux services techniques provinciaux s'élèvent à **1 899 746,84 \$US**. Les données de l'exercice 2023 seront mieux précisées dans le 'Combine Delivery Report (CDR)' du PNUD qui sera accessible en mars 2024.

Cumulativement, au 31 décembre 2023, sur le montant total de **26 036 247,00 \$US** transféré au programme par FONAREDD/CAFI, **23 000 806,58\$US** ont été utilisés en dépenses réelles tandis que les engagement non liquidés s'élèvent à **1 899 746,84\$US** incluant principalement les contrats (RPA) des PLE, les accords (LOA) avec les services techniques provinciaux, les tranches restantes des contrats de travaux de construction dans les provinces de la Tshopo et de l'Ituri et l'acquisition des semences pour la saison agricole A/2024.

Au 31 décembre 2023, le taux brut d'utilisation rapporté au budget total de **33 000 000 \$US** approuvés dans le cadre du programme est **70%**, tandis que le taux net (ratio dépenses réelles sur le montant total transféré par FONAREDD/CAFI) est de **85%**. Ces chiffres résultent des deux phases de mise en œuvre du programme.

Le budget prévu pour le PTBA 2024 est estimé à **7 884 003,00\$US**, ce qui crée un écart financier de **6963753,00\$US** correspondant à la dernière tranche de financement attendu de FONAREDD. Il est urgent que cette dernière tranche soit débloquée pour maintenir l'élan d'accélération impulsé au programme à partir du deuxième semestre 2023. Le programme manque actuellement de moyens pour honorer ses engagements contractuels, poursuivre ses opérations et atteindre les objectifs fixés d'ici au 31 décembre 2024.

### 7.4 Mobilisation de ressources

Le PIREDD-Oriental a engagée depuis 2019 avec la KOICA l'extension du PIREDD-Oriental dans la Province du Haut-Uélé pour une financement 8 millions de dollars. En fin 2021, le PRODOC a été signé. Ce nouveau projet a été lancé en début 2022. Le programme dont la mise en œuvre se poursuit, a contribué la conduite de l'étude sur les moteurs de la déforestation dans les provinces ciblées par les deux programmes (Tshopo, Bas Uele, Ituri et Haut Uele).

### 7.5 Audits

Le programme n'a pas connu d'audit en 2023. Cependant, il conduit des microévolutions dans le cadre du recrutement de ses partenaires locaux d'exécution et des services techniques provinciaux recevant les ressources du programme.

### 7.6 Révisions budgétaires

Au cours de la période sous revue, le budget du programme a connu des révisions budgétaires permettant de prendre en compte les ajustements opérés à la suite de la réduction des cibles dans la province de l'Ituri, le recrutement des nouveaux PLE et l'acquisition des semences pour la saison agricole B/2023 et A/2024.

## 8. Suivi évaluation et apprentissage du projet

Le système de suivi du programme fonctionne comme suite :

- Suivi de la mise en œuvre du programme au niveau des trois provinces : un Responsable de suivi et évaluation au niveau de la province assure la collecte des données de tout le programme auprès des PLE et des partenaires étatiques. Ces informations sont quotidiennement remontées au Responsable du suivi et évaluation du programme à la coordination nationale pour compilation et traitement.
- Des outils de collecte des données, exemple d'un outil de collecte des données, pour chaque thématique ont été développés pour renseigner chaque trimestre l'état de lieu de chaque activité, ces outils de collecte des données sont utilisés par les PLE et par les partenaires étatiques sur terrain.
- Les réunions quotidiennes à distance entre les coordinations provinciales, les rencontres d'ensemble comme c'est le cas au cours de la revue tenue au mois de juin qui a réuni toutes les parties prenantes au programme (PLE et services étatiques), sont des canaux par lesquels les informations du programme sont partagées et discutées pour harmonisation des points de vue.
- Au cours de la période sous revue, le FONAREDD a diligenté une évaluation indépendante mi-parcours au mois d'octobre 2023 en vue d'évaluer les réalisations programmatiques et budgétaires de la phase 1 en vue du décaissement de la dernière tranche de financement pour la phase 2 du programme. Et aussi une mission d'appui à la gestion de la base des données SIG et géoréférencement des investissements du programme a été réalisée pendant la période sous revue.
- Des missions de de mission de suivi post-distribution des semences vivrières et des activités de terrain ont été organisées pendant la période d'avril à juin 2023 au sein des coordinations provinciales du Programme dans les trois provinces d'intervention, en raison d'une mission par province.
- Des missions conjointes de suivi évaluation composée des équipes du PNUD – Gouvernement Provincial et Administration provinciale membre du Comité de pilotage ont été organisé au niveau de chaque coordination provinciale du Programme entre la période de juin à novembre 2023.
- Cadre d'assurance qualité et de suivi tripartite (Coordinations PIREDD O, Services technique et PLE) des activités du programme au niveau provincial et national

Ce système de suivi et évaluation développé a permis au programme d'ajuster la stratégie de mise en œuvre dans l'optique d'améliorer l'efficacité et la qualité des résultats escomptés. Les missions organisées avec la participation des membres du comité de pilotage en Provinces ont permis de recadrer plusieurs aspects des interventions du Programme en se focalisant sur le caractère intégré et holistique du PIREDD-Oriental faisant les liens entre la réduction de la déforestation et de la pauvreté.

Le constat est que les agents des services techniques d'appui à la collecte des données n'ont pas la même compréhension des outils et de la nature des informations à collecter. De plus, ils ne sont pas permanents alors que la collecte dépend de leurs services respectifs. Cette réalité demeure un défi majeur au regard du background et de l'âge de la majorité des agents et cadres des services techniques de l'Etat en RDC.

Le PIREDD-Oriental a organisé une seule session semestrielle des Comités Provinciaux de Pilotage dans les trois provinces couvertes pendant la période de 2023. Une deuxième session du Comité de Pilotage National est projetée pour février 2024 en raison des activités électorales ayant perturbés la disponibilité des membres.

Le système informatisé et SIG a été développé sur Kobo Collect : [https://kc.kobotoolbox.org/piredd\\_o/](https://kc.kobotoolbox.org/piredd_o/)

Le PIREDD-Oriental a organisé un atelier de cadrage et d'induction des nouveaux Partenaires Locaux d'Exécution (PLE) pour la mise en œuvre du PIREDD-O à Kisangani, en dates du 11 au 14 octobre 2023\_ Rapport de l'Atelier de cadrage et induction des PLE\_Kisangani\_102023.docx.

Cet atelier a permis d'analyser avec les nouveaux PLE, les options stratégiques d'amélioration, de consolidation et de mise en échelle des résultats du développement du Programme en vue de démontrer les changements opérés et l'amélioration des options stratégiques sur l'ensemble des thématiques du Programme. Cet atelier a permis d'avoir un plan d'activité harmonisé pour chaque PLE aux bénéficiaires d'accélération de la mise en œuvre des activités tout en améliorant les outils, méthodologies dans une perspective de l'approche holistique et intégrée du programme.

### 8.1 Etat d'avancement du plan de suivi du projet

Le progrès dans la mise en œuvre du plan de suivi est présenté dans le tableau suivant :

Activité de suivi et évaluation	Nombre prévu	Nombre réalisé	Date(s)	Compte-rendu avec hyperlien (doit notamment figurer le suivi des décisions prises dans les instances de décision du projet)
COFIL de projet	6	3	19 mai 2023/Tshopo 05 mai 2023/ Ituri 17 juillet 2023/Bas-Uele	<a href="#">CR Comité de Pilotage Provincial du PIREDD-O-Tshopo .docx</a> ; <a href="#">Compte rendu COFIL Provincial Ituri 2023.pdf</a>
Comité Technique de Gestion	1	1	Septembre 2023	
Missions de suivi de terrain	4	4	27 au 29 novembre 2023 24 avril au 07 mai 2023	<a href="#">Rapport de mission de suivi post-distribution Tshopo 2023.docx</a> ; <a href="#">\Rapport de mission sur l'axe Bunia - Bamande du 27 au 29 novembre 2023.pdf</a> ;
Réunions	48	48		
Rapports	2	1		<a href="#">RAPPORT DU PREMIER SEMESTRE 2023-PIREDD O.docx</a> 2 <sup>ème</sup> rapport en cours de rédaction
Revue de programme	1	1	11-14 octobre 2023	<a href="#">Rapport de l'Atelier de cadrage et induction des PLE Kisangani 102023.docx</a>
Evaluations indépendantes	1	1	22 septembre 2023	Non encore partagé
Collecte des données	2	2		
Prise en compte des recommandations du COFIL	9	9		Les recommandations issues des COFIL ont été pris en compte dans le déploiement des activités relatives aux différentes thématiques du Programme.
Réunions des différentes plateformes	100%	100%		Toutes les réunions ont été tenues.

## 8.2 Evaluations

Le programme a été soumis à une seconde mission de vérification indépendante du FONAREDD au cours du dernier trimestre de 2023, et le rapport n'est pas encore disponible. Cependant, le programme a continué à suivre et à mettre en œuvre les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous pendant la période examinée.

Nature de l'évaluation	Date	Conclusions majeures de l'évaluation	Réponse du management	Suivi mise en œuvre des actions à prendre
Vérification Indépendante	12 février au 03 mars 2022	<p><b>RECOMMANDATION 1 :</b></p> <p><b>I. Gouvernance du Programme :</b></p> <p>1) Améliorer le partage d'expériences entre les différents intervenants du programme (surtout entre les services techniques, PLE et ETD) ;</p> <p>2) Organiser des réunions d'échange entre les PLE pour le partage d'expériences et l'harmonisation de certains aspects techniques (installation des CLD, élaboration des PSAT, création des CFCL, développement des AGR, etc.) Sur toute l'étendue de la zone d'intervention du PIREDD ;</p> <p>3) Améliorer l'aspect suivi des activités et du programme en assurant une fréquence plus régulière des visites terrain et surtout des analyses approfondies. Les équipes de suivi et évaluation doivent se déployer au moins une fois le trimestre dans tous les secteurs et chefferies ;</p> <p>4) Il est très important de ne pas perdre de vue que la phase actuelle des PIREDD-O est une phase expérimentale. Le constat est qu'il vaut mieux internaliser cette expérimentation, et donc le suivi-évaluation et leçons à apprendre. Il faut développer un esprit ouvert d'apprentissage - et pas seulement instaurer un suivi-de-contrôle ;</p> <p>5) Impliquer le GTCRR dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des réalisations du programme. Car, la société civile et les autorités provinciales sont les piliers de l'action pour l'appropriation et la durabilité</p>	<p>1) Le PIREDD-Oriental a mis en place un mécanisme permettant un partage d'expériences permanent et continu entre les différents intervenants du Programme portant sur le partage des plans de travail des PLE avec les services techniques et les ETD, mais également une synchronisation dans la conduite et mise en œuvre des activités. En outre, les trois Coordinations provinciales se réunissent mensuellement avec leurs PLE et services techniques respectifs. A cela s'ajoute les réunions mensuelles et trimestrielles entre le Programme Manager/les Coordonnateurs provinciaux, les services techniques et les PLE. Ces différentes réunions permettent de mieux partager l'information ;</p> <p>2) Le PIREDD-Oriental a mis en place une communauté des pratiques permettant des échanges sur les différentes thématiques. C'est ainsi que des discussions ont été conduites sur les Edits fonciers (sous le lead du PLE de l'Ituri), les activités génératrices de revenus (AGR) (cf : compte-rendu réunion d'harmonisation sur les AGR), l'élaboration des Plans territoriaux d'aménagement du territoire (harmonisation de la méthodologie et des approches), des plans simples d'aménagement des terroirs (PSAT) et la structuration du milieu avec l'organisation d'un atelier multipartite à Kisangani du 25 au 27 janvier 2022. En outre, des partages de documents et des réunions ont été organisées en ligne entre les différents PLE et des réunions statutaires sont valorisées pour mieux faciliter les échanges (revue du programme, ateliers divers, etc.). D'ailleurs, ceci sera renforcé et institutionnalisé ;</p> <p>3) Après la levée des mesures liées à la COVID-19, les missions de suivi sur terrain ont été de nouveau conduites. Le Pilier a exigé l'élaboration d'un Plan de mission pour tous les</p>	<p>Les nouveaux PLE ont été recrutés, leur déploiement sur le terrain est effectif.</p> <p>Les LOA avec services techniques ont été signés y compris avec les DPS (Divisions Provinciales de la santé) pour l'offre de planning familial dans les 3 Provinces (Ituri, Tshopo et Bas-Uélé).</p> <p>Des plans de missions trimestrielles, semestrielles et annuelles sont élaborés et régulièrement transmis au Pilier II en vue de mieux conduire les activités de suivi-évaluation.</p> <p>Des réunions d'information sur l'état d'avancement du Programme sont organisées, elles permettent de mieux garantir l'appropriation du PIREDD-Oriental par les communautés à la base (réunions semestrielles avec la Société Civile).</p> <p>En outre, des échanges réguliers ont lieu entre les trois Gouverneurs, les ministres provinciaux, les trois Présidents d'assemblée provinciale et le Programme Manager. D'ailleurs, le Programme Manager fait le point à chaque Gouverneur tous les trois mois, tous en recueillant leurs suggestions et propositions</p>

			projets et entités relevant du PNUD. <a href="#">Attaches\Annexes au PTA 2022_Piredd-Oriental.février 2022.xlsx</a> ; 4) OK. RAS ; 5) Une réunion d’information sur l’état d’avancement du Programme a été institutionnalisée semestriellement avec la société civile dans chacune des provinces cibles (Voir Invitation et TDR Pour la Tshopo).	
		<b>RECOMMANDATION 2 :</b> <b>Produit 1.1. Structuration et renforcement de capacités des plateformes de concertation :</b>		
		<p>1) Poursuivre le coaching des plateformes pour un fonctionnement efficace. Dans la Tshopo, la plateforme de Turumbu devrait être redynamisée en collaboration avec les leaders du coin ;</p> <p>2) Lever l’ambiguïté qui existe dans la définition du terroir (besoin de clarification par rapport au niveau administrative groupement – localité) ;</p> <p>3) Accélérer le processus d’installation des CLD dans le respect du cadre juridique ; c’est-à-dire, en impliquant l’inspection provinciale et territoriale du développement rural dans la structuration du milieu en CLD (décret 17/007 du 03 avril 2017 portant modalités de coordination des activités dans le secteur de développement rural) ;</p> <p>4) Appuyer les CLD dans la réalisation d’une réunion par mois pour chaque terroir avec l’objectif de suivre leur plan de travail ;</p> <p>5) Appuyer les plateformes de secteur/chefferie et de territoire dans la réalisation d’une réunion mensuelle pour traiter les différentes suggestions de localité déposées.</p> <p>6) Sensibiliser et motiver les femmes pour leur implication et participation dans les Comités directeurs des nouveaux CLD qui seront installés dans toute la zone du PIREDD-Oriental.</p> <p>7) Sous l’égide du comité de pilotage de l’Ituri, mettre en place une commission pour évaluer la situation sécuritaire du territoire de Djugu et certaines chefferies d’Irumu en vue de proposer une cartographie des zones sécurisées à soumettre à l’approbation du gouverneur de province qui transmettra au PNUD (pour délocalisation de certains sites). Il en sera de même avec le comité de pilotage de la Tshopo en rapport avec la situation de Ubundu centre (pour la délocalisation des appuis concernes) qui reste jusqu’à présent inaccessible</p>	<p>1) OK. RAS ;</p> <p>2) Les ambiguïtés ont été levées par l’atelier d’harmonisation du 25 au 27 janvier 2022 : l’existence d’une autorité légale établie est la condition d’une entité pour être considérée comme terroir villageois. <a href="#">Attaches\Draft du rapport de l’atelier méthodologique sur la structuration du milieu et le PSAT.pdf</a> ;</p> <p>3) OK. Pris en compte ;</p> <p>4) OK. Pris en compte. La fréquence des réunions des plateformes est déjà établie et le type d’appui défini. Néanmoins, il faudra éviter d’associer l’existence des plateformes à celle du PIREDD-Oriental au risque d’édulcorer le texte fondateur ;</p> <p>5) OK. Pris en compte ;</p> <p>6) Les sensibilisations vont se poursuivre pour qu’elles soient davantage représentées ;</p> <p>7) Les activités sont déjà menées dans le Territoire d’Ubundu. L’inaccessibilité de la Cité d’Ubundu a été levée. Une mission s’y rend en début juin pour l’installation de la plateforme au niveau territorial. Noter que le PLE, avec son dispositif et ses moyens, arrive à réaliser des activités dans ce coin. La situation de Djugu a été abordée au cours du Comité de Pilotage. C’est ainsi qu’une commission ad hoc a été mise en place. Elle a réfléchi sur les territoires de Djugu et Irumu et a proposé une cartographie des zones viables et sûres où le programme pourrait opérer sans risque. Les conclusions de cette commission feront l’objet d’un document signé par tous les membres de la commission, et soumis à l’autorité provinciale. Ce dernier adressera une</p>	<p>Les plateformes sont dotées des outils de rapportage simples et adaptés au profil des animateurs (des formats simples ont été partagés avec toutes les équipes des provinces pour la collecte des informations sur les activités du Programme).</p> <p>La Division Provinciale le Développement Rural ainsi que ses services sont intégrés dans les LoA au niveau des 3 Provinces (Ituri, Tshopo et Bas-Uélé) et participent à toutes les échelles de gouvernance ;</p> <p>Une session sur le partage des responsabilités entre les Divisions provinciales du Plan et le Développement rural a été réalisée, ces services accompagnent la mise en œuvre des activités du Programme sur le terrain.</p>

			correspondance officielle au PNUD pour lui signifier et préciser les zones finalement retenues. <a href="#">Attaches\COMPTE RENDU COPIL SESSION 2022.OPNdiave.pdf</a>	
		<b>RECOMMANDATION 3 :</b> <b>Produit 1.2 Renforcement de capacités des services techniques :</b>		
		<p>1) Poursuivre le processus de renforcement des capacités des acteurs étatiques et des plateformes de concertation par l'organisation des sessions de formation sur différentes thématiques, notamment en lien avec l'aménagement du territoire et l'agriculture durable ;</p> <p>2) Intégrer d'autres ministères sectoriels dans la dynamique REDD+, notamment le ministère provincial de l'intérieur dont dépendent les chefs de secteurs/chefferies et celui du développement rural qui doit normalement superviser les activités de mis en place des CLD ;</p> <p>3) Etudier la possibilité d'intégrer les territoires parmi les bénéficiaires des appuis du programme lors de deuxième phase (construction bureau, équipements et autres) ;</p> <p>4) Finaliser la contractualisation avec la firme chargée de renforcer les capacités institutionnelles, financières et organisationnelles des différents services étatiques dans l'espoir qu'après cet exercice, lesdits services soient de nouveau passés à la micro-évaluation. Si leur niveau de risque s'améliore, ils pourront passer sous mode « avance » et non plus « remboursement » ;</p> <p>5) Redynamiser et renforcer la passerelle d'échanges entre les différentes plateformes (CPCODD, CLOD et CLD). Les échanges entre les CLOD et les CLD sont quasiment existant. Il faut notamment rappeler aux CLOD leurs responsabilités dans le suivi et la supervision des CLD ;</p> <p>6) Faire le point en vue réajuster les tirs et rattraper le retard enregistré dans la construction des bureaux à la deuxième phase du programme : (i) déclencher et accélérer le processus de résiliation de contrat avec la firme BGC ; (ii) évaluer la situation sur le terrain – notamment la ou les travaux sont suspendus – en collaboration avec l'entreprise en charge de contrôle (BEACDE) en vue de bien quantifier les travaux qui restent ; et (iii) lancer un nouveau processus de recrutement d'une autre firme qui se chargera de la finalisation des travaux de</p>	<p>1. Le Programme avait établi un plan de renforcement des capacités sur plusieurs thématiques et pour ces bénéficiaires variés. L'interdiction de regrouper les gens a été un frein à ce type d'activité. Ce plan de renforcement des capacités est en train d'être mis à jour en vue de mieux capaciter les différentes parties prenantes. <a href="#">Attaches\Annexes au PTA 2022 Piredd-Oriental.février 2022.xlsx</a></p> <p>2. Le ministère de l'Intérieur travaille déjà avec le Programme dans le cadre des interventions et appuis aux Secteurs et Chefferies, cette collaboration sera renforcée et mieux même amplifiée.</p> <p>3. Cet aspect ne figure pas dans le PRODOC, et du fait de la faiblesse des ressources financières le Programme ne pourra pas s'y lancer. Néanmoins si CAFI disponibilise la seconde tranche et que le Comité de pilotage donne son aval, le PIREDD-Oriental pourrait répondre positivement à la requête en question.</p> <p>4. La firme pour le renforcement des capacités a déjà été recrutée. Elle a présenté la proposition des manuels de procédures et s'apprête à conduire la formation des acteurs et l'installation des progiciels. C'est à la suite de ces différentes activités qu'une nouvelle micro-évaluation sera conduite.</p> <p>5. Bien noté ;</p> <p>6. Le contrat avec BGC a été résilié ; les appels d'offres pour les nouvelles firmes de construction ont été préparés et sont prêts pour la publication. Chaque infrastructure constitue désormais un lot. Cela permettra de terminer rapidement les constructions et par ricochet de rattraper le retard ;</p>	<p>Une correspondance avait été adressée aux Gouverneurs pour annoncer le renforcement des capacités et la nécessité de récupérer les équipements qui sont entre les mains de personnes non bénéficiaires.</p> <p>Les appels d'offres ont été lancés pour les constructions des infrastructures en souffrance ou restantes. Les chantiers amorcés sont à l'étape de finition, parmi lesquelles 9 sont réceptionnées ;</p> <p>Un plan de renforcement des capacités des agents et services étatiques de même que du personnel sur les thématiques pertinentes liées au Programme a été développé et validé du Pilier II Les agents et services étatiques ont été formés durant la période sous revue.</p>

		<p>construction de tous les bureaux cibles dans les provinces de la Tshopo et de l'Ituri ;</p> <p>7) Pour la suite des travaux de construction des bureaux, faire en sorte que les deux provinces soient constituées en deux lots distincts, Tshopo d'une part et Ituri, d'autre part.</p> <p>8) Accélérer le processus d'acquisition des meubles pour équiper les différents bureaux et clôturer le dossier « construction et équipement des bureaux du Bas-Uélé lors de la réception définitive desdits bureaux ;</p> <p>9) Engager vite les démarches avec les comités de pilotage pour régler les questions de gestion des motos et équipements mis à la disposition des services et entités de l'état. Il en est de même des frais de maintenance de ces motos qui devraient passer les PLE pour atteindre directement les agents commis aux tâches sur le terrain. Pour cela, les PLE ont besoin de capacité supplémentaire pour gérer. Donc pas seulement de l'argent par les services techniques, mais aussi un budget de gestion pour les PLE, car la gestion de relation et de plan de travail des ETD n'était pas dans la tâche initialement prévue des PLE.</p> <p>10) Lancer le processus de construction du poste de Komanda en vue renforcer le mécanisme de contrôle de l'exploitation illégale des ressources forestières et fauniques dans la province de l'Ituri.</p> <p>11) Envisager un programme de renforcement de l'application de la loi dans toute la zone d'intervention du programme et former les agents commis dans les postes de contrôle sur les enjeux liés à ces contrôles.</p>	<p>7. Voir réponse précédente.</p> <p>8. Pris en compte dans la finalisation des travaux.</p> <p>9. Les Comités de Pilotage ont recommandé aux Gouverneurs de s'engager dans la restitution des équipements du PIREDD-Oriental aux services réellement bénéficiaires. <a href="#">Attaches\Equipements_PIREDD-O_Environnement.pdf</a></p> <p>10. Toutes les infrastructures pertinentes prévues dans le programme seront réalisées ;</p> <p>11. Voir le plan de renforcement des capacités</p>	
		<p><b>RECOMMANDATION 4 :</b>  <b>Produit 1.3 appui au développement des plans concertés d'usage des terres et des ressources :</b></p> <p>1) Analyser, dans sa globalité la situation dans la province de l'Ituri, car toutes les activités ne s'y déploient pas à cause de la situation d'insécurité. Sous la supervision du Comité de pilotage, le PNUD devrait revoir la planification des activités en vue de les réorienter vers les sites supposés « en sécurité ».</p> <p>2) Accélérer le processus d'élaboration des PSAT tout en respectant les procédures du « Guide méthodologique » pour la réalisation du zonage participatif des terroirs villageois et entités territoriales dans le cadre de PIREDD et sur base des démarches locales des planifications existantes.</p> <p>3) Accorder, en collaboration le service de l'AT, le feu vert au PLE de la Tshopo (Consortium Tropicbos) en vue de lui permettre d'amorcer le processus de validation de tous les PSAT.</p> <p>4) Demander au PLE du Bas-Uélé d'éclater les données contenues dans le rapport de l'étude diagnostiques socio-économiques et environnementales (réalisé en octobre 2021) sur les 31 terroirs. Et donc, de produire 31 rapports diagnostiques « terroir » ; ce qui</p>	<p>1) En Ituri, les activités ne sont déployées que dans les zones dites stables ; un suivi régulier est mené sur terrain pour s'assurer de la faisabilité et pour protéger le personnel travaillant pour le compte du Programme. (Voir COPIL Ituri déjà évoqué plus haut) ;</p> <p>2) OK. Tous les PLE sont en train de finaliser ou valider leurs PSAT. L'insuffisance du personnel qualifié au sein de l'Aménagement du Territoire ralentit le processus dans la Tshopo ;</p> <p>3) Démarrage prévu le 28 mai 2022, selon une communication du PLE ;</p> <p>4) OK. Orientation sera donnée ;</p> <p>5) Les approches ont été harmonisées à l'issue de l'atelier méthodologique du 25-27 janvier 2022 ; en s'inspirant du Guide méthodologique qui lui-même a été enrichi par les expériences déjà réalisées.</p>	<p>Un plan accéléré de validation ou d'élaboration des PSAT couplés aux Plans Locaux de Développement a été mis en place.</p> <p>Les nouveaux PLE associés aux services étatiques sont déployés sur le terrain accélérer l'élaboration des PSAT et l'accompagnement de leur validation dans les 3 provinces.</p>



		<p>permettra d’informer le travail de PSAT au niveau des terroirs individuels et même les CFCL ;</p> <p>5) Organiser un atelier avec les trois PLE pour un partage d’expérience et un rapprochement entre les différentes méthodologies d’élaboration des PSAT</p>		
		<p><b>RECOMMANDATION 5 :</b>  <b>Produit 1.4. Appui à la clarification et à l’enregistrement des droits fonciers collectifs et individuels :</b></p> <p>1) Mener en collaboration avec les Gouverneurs de province et la société civile (GTCRR notamment) une nouvelle campagne de lobbying auprès des assemblées provinciales sur l’intérêt de l’édit foncier en vue de leur adoption et promulgation. Sinon, le processus risquera de traîner au niveau des assemblées provinciales. La situation de la province de l’Ituri où il n’y pas d’assemblée provinciale mérite une réflexion avec les autorités militaires actuelles et les forces vives de cette province ;</p> <p>2) Mener/poursuivre les enquêtes dans les différents terroirs villageois en vue d’identifier toutes les autres revendications de droit sur le sol (y compris le droit forestier et minier) afin d’avoir une idée globale sur la typologie des conflits dans la zone d’intervention du programme, améliorer la légitimité des droits, entre autres, en facilitant le processus d’octroi des actes des reconnaissances locales aux bénéficiaires des investissements agricoles avant d’entamer la sécurisation au bureau de l’administration foncière ;</p> <p>3) Poursuite des visites des champs et de collecte des coordonnées géographiques des champs pour les cultures pérennes afin d’établir les cartes d’occupation des cultures ;</p> <p>4) Appuyer les propriétaires des plantations de cacaoyer, caféier et palmier à huile ensemencées dans la constitution des dossiers ;</p> <p>5) Développer des bases de données SIG des plantations (café, cacao et palmier à huile) dans chaque province en vue de faciliter le suivi et l’enregistrement des titres individuels.</p>	<p>1) Le Management du PIREDD-Oriental a conduit d’intenses activités de plaidoyer et de lobbying auprès des trois Gouverneurs sur l’intérêt et l’importance des édits fonciers. Les députés endosseurs ont été identifiés et suffisamment briefés et les Assemblées Provinciales et le PIREDD-Oriental ont engagé une démarche et établi un chronogramme pour parvenir à l’adoption des Edits fonciers en valorisant les drafts transmis. Des <a href="#">TdRs</a> d’activités ont été rédigés et le PIREDD-Oriental attend la stabilisation des bureaux des assemblées provinciales qui connaissent des remous suite aux dernières élections des Gouverneurs (Tshopo et Bas Uele) traversent une agitation. (<a href="#">Attaches\TDRs_Finalisation_Edit_foncier.docx</a> S’agissant de l’Ituri, trois réunions ont eu lieu avec le Gouverneur, ses conseillers en Foncier et Aménagement du territoire en vue de déterminer la voie idoine pour valider l’Edit. Le Gouverneur a été saisi à travers une correspondance et a en retour donné son accord. <a href="#">Attaches\Notre technique-Ituri.pdf</a> ;</p> <p>2) OK. Bien noté ;</p> <p>3) OK. Activité en cours ; les PLE s’y activent avec l’appui des services de l’agriculture ;</p> <p>4) Bien noté. Pour l’instant ce sont les sensibilisations qui sont menées pour que les exploitants disposent d’une forme de titre. C’est même la condition avant d’être admis comme bénéficiaire. Les Edits fonciers vont servir de soubassement à la sécurisation de plusieurs investissements pour lequel le processus classique n’est pas opérant ;</p> <p>5) Voir 3</p>	<p>Les consultations ont été menées avec les assemblées provinciales, les projets d’Edits fonciers ont été transmis aux bureaux des assembles provinciales pour analyse et adoption.</p> <p>Excepté en Province de l’Ituri sous état de siège où il sera question d’un arrêté provinciale portant édit foncier.</p>
		<p><b>RECOMMANDATION 6 :</b>  <b>Produit 1.5 Mise en œuvre transparente des interventions REDD+ :</b></p> <p>1) Etendre et intensifier la sensibilisation des bénéficiaires grâce à la contractualisation des radios communautaires dans la zone du Programme. Il faudra pour cela impliquer le GTCRR dans le processus, comme c’est le cas dans le Bas-Uélé ;</p> <p>2) Construire le bureau du secteur de Bekeni Kondolole au village Bafwakondima (Pk171), siège officiel et légal du secteur. Car il faudrait</p>	<p>1) La contractualisation avec les radios communautaires est effective pour l’Ituri ; elle est en cours pour la Tshopo et le Bas-Uélé ;</p> <p>2) La question de localisation des bureaux des services de l’Etat relève de l’Autorité étatique : sa décision sera respectée ;</p>	<p>Une étude sur les moteurs de la déforestation a été réalisée, la validation des résultats de l’étude a été organisée. Les causes majeures de la déforestation et les recommandations pertinentes ont été mis en exergue.</p>

		<p>que les interventions de PNUD contribuent à garantir la paix et la cohésion sociale entre les communautés dans la zone du programme ;</p> <p>3) Attendre la résolution du conflit actuel (limites administratives) entre les communautés des groupements Bondunga (constitué des villages Bobanga, Bomea, Bogula, Alongo et Bonganga) et Adongo par la plateforme du territoire d'Aketi avant de poursuivre les activités de PSAT dans ce terroir (Bondunga) ;</p> <p>4) Relancer rapidement le processus de recrutement du consultant en charge de l'étude sur les moteurs de la déforestation devant couvrir toute l'ex-province orientale.</p>	<p>3) Aucun PSAT ne sera élaboré tant qu'il n'y pas d'assurance sur la fin des litiges fonciers ;</p> <p>4) Les évaluations pour l'étude sur les moteurs de la déforestation ont été transmises au Procurement pour aller à la contractualisation effective. Déjà force est de noter que la Tshopo a mené une étude sur les moteurs de la déforestation. <a href="#">Attaches\ Rapport ETUDE DE REFERENCE.pdf</a></p>	<p>Le programme a contractualisé avec les radios communautaires, Canal Orient (Tshopo), Tuendeleye (Ituri).</p>
		<p><b>RECOMMANDATION 7 :</b>  <b>Produit 2.1 Les ménages producteurs agricoles adoptent des modèles plus productifs, diversifiés, économiquement viables et à impact réduit sur la forêt :</b></p> <p>1) Distribuer les semences à temps et permettre ainsi au programme de s'aligner aux exigences du calendrier agricole dans la zone d'intervention ;</p> <p>2) Harmoniser les modalités de mise en œuvre du métayage (taux de remboursement des semences reçues) et travailler avec les Chefs de Secteur / Chefferie pour mettre de la pression sur les bénéficiaires multiplicateurs sur le respect de leur engagement (remboursement des semences) ;</p> <p>3) Pour augmenter le niveau de récupération des semences, le programme peut envisager le système de rachat de production auprès des paysans multiplicateurs reconnus d'avoir une semence de qualité. Ceci permettra d'atteindre un maximum de ménages pendant la prochaine campagne agricole. Toutefois, on encourage un échange ouvert entre les différents acteurs (INERA, PNUD, IPAGRI, PLE) impliqués dans l'activité agricole pour évaluer la meilleure approche à retenir dans le cadre de la récupération des semences pour la prochaine phase du programme ;</p> <p>4) Procéder à la transplantation des plants de palmier à huile de la pépinière à la plantation ;</p> <p>5) Poursuivre le processus actuel de géolocalisation des activités agricoles pérennes et mettre en place un dispositif complet en suivi spatialisé ;</p> <p>6) Amorcer la réflexion, en collaboration avec les autres parties prenantes (PLE, DPEA et autres) sur la question de mise à marcher des produits agricoles (café, cacao notamment). Il s'agit de réfléchir sur la mise en relation des ménages producteurs et des acheteurs potentiels ;</p> <p>7) Continuer et finaliser le processus de Géoréférencement des champs cultivés par les ménages (cultures vivrières et pérennes) bénéficiaires du programme ;</p> <p>8) Identifier les petits exploitants (grands concessionnaires) privés ayant des concessions familiales ou individuelles (titres de propriété) désireux de mettre place des boisements sur leurs terres, de les entretenir et de</p>	<p>1) Il existe désormais une multiplicité des calendriers agricoles en raison des micro-zones climatiques. Cette dimension va être valorisée durant les prochaines étapes</p> <p>2) La stratégie de distribution des intrants et d'encadrement des paysans est discutée au sein du DPEA. Tenant compte des leçons tirées, un recadrage ou une réévaluation est indispensable. Le Programme fait sienne cette préoccupation.</p> <p>3) Bien noté. Idem.</p> <p>4) La transplantation des palmiers est à huile en en cours sur toutes les zones ; les techniciens et les moniteurs sont entrain de superviser ces opérations en même temps qu'ils vérifient l'effectivité de la transplantation d'autant plus que certains ont stocké les plantules chez eux après la distribution selon le motif de la surcharge de travail en cette période pluvieuse.</p> <p>5) Bien noté. Déjà évoqué plus haut.</p> <p>6) OK. Bien noté.</p> <p>7) OK. Déjà évoqué plus haut.</p> <p>8) OK. Bien noté. Instruction sera donnée aux PLE ;</p> <p>9) En ce qui concerne le boisement et le reboisement, une concertation va être menée avec les parties prenantes pour déterminer la meilleure approche.</p>	<p>Des réunions régulières sont tenues dans le cadre du fonctionnement des DPEA, dans les buts de réévaluer les stratégies de production, distribution de semences ainsi que de l'encadrement des paysans_ <a href="#">CR réunion DPEA 23.01.23.pdf</a></p> <p>Une formation de l'équipe du programme sur la collecte et gestion des données dans KOBOLLECT a été organisée : <a href="#">Guide de formation KoBoToolbox.pdf</a> ;</p> <p>Une base de données géoréférencées est mise en place (accessible aux PLE et services étatiques) :</p> <p>Username: <b>piredd_o</b>          Password: <b>piredd2018UNDP</b>          URL : <a href="https://kc.kobotoolbox.org">https://kc.kobotoolbox.org</a></p> <p>NB: Le URL est utilisé pour la configuration des tablettes.</p>

		<p>les exploiter afin de profiter d'un revenu additionnel à moyen et long terme ;</p> <p>9) Conclure des contrats de reboisement (PNUD-PLE-Exploitants) avec les petits exploitants (surtout) et les grands concessionnaires ; en vue de participer aux coûts d'investissement (principalement temps de travail), chaque exploitant recevra une petite aide financière par hectare planté (à déterminer). Le programme apportera également un appui technique (semences, sachets, formation et encadrement, suivi constant des activités, ...).</p>		<p>Aucun équipement additionnel pour le géoréférencement acheté pendant la période sous revue. Les acquisitions nécessaires seront planifiées dans le plan d'achat S1/2024.</p>
		<p><b>RECOMMANDATION 8 :</b>  <b>Produit 2.2 Les exploitants forestiers et les communautés locales intègrent des pratiques durables d'exploitation des ressources forestières ligneuses (bois d'œuvre et bois énergie) et non ligneuses :</b></p> <p>1) Durant la prochaine phase du programme, s'appuyer sur l'élaboration du Plan simple d'Aménagement du Territoire (PSAT) pour arriver à créer des CFCL et élaborer les plans simples de gestion pour elles ;</p> <p>2) Planifier un programme de renforcement des capacités des Experts en charge de création des CFCL (pour les trois PLE), avec des voyages de visite mutuelle entre les provinces (partage d'expériences) ;</p> <p>3) Intégrer les activités de création de CFCL dans le développement des PSAT ;</p> <p>4) Sensibiliser la population locale sur l'importance des CFCL et le processus de création et de gestion de celles-ci ;</p> <p>5) Mener des inventaires multi ressources recommandés dans les CFCL pour arriver à l'élaboration de Plan Simple de Gestion (PSG) ;</p> <p>6) Clarifier la notion des organes de la CFCL ;</p> <p>7) Finaliser les avenants aux RPA des PLE pour accélérer le volet « foyers améliorés » dans la zone du programme.</p>	<p>1) Les CFCL en cours reflètent les visions exprimées lors des consultations pour l'élaboration des PSAT et valorisent également les inventaires multi-ressources et les orientations et recommandations issues de la cartographie participative. Aussi les PSAT sont interconnectés aux Plans provinciaux d'aménagement du territoire et aux cartes d'utilisation des terres. Le Programme va davantage veiller à ce que les PSAT soient effectifs avant de promouvoir d'autres CFCL dans ces zones.</p> <p>2) Voir plan de renforcement des capacités</p> <p>3) Bien noté.</p> <p>4) OK. Les sensibilisations vont se poursuivre et s'intensifier.</p> <p>5) Note prise.</p> <p>6) Note prise.</p> <p>7) Les RPA des PLE vont être revus pour intégrer le volet « foyers améliorés »</p>	<p>L'approche CFCL a été harmonisée conformément aux procédures et directives nationales ;</p> <p>Les RPA des PLE ont été ajusté pour intégrer le volet « foyers améliorés ». Un RPA est signé avec CIFOR-ICRAF pour la sensibilisation et la vulgarisation des foyer améliorées</p> <p>Des voyages d'échanges vers les autres PIREDD sur les CFCL, pas encore planifiés.</p>
		<p><b>RECOMMANDATION 9 :</b>  <b>Produit 2.3 Des moyens de subsistance alternatifs contribuant à la gestion durable des ressources naturelles et ciblant les femmes, les jeunes et les peuples autochtones, sont développés :</b></p> <p>1) Prendre l'initiative de réunir les trois PLE (Tshopo, Ituri et Bas-Uélé) en vue d'échanger sur la stratégie à développer sur les AGR alternatives et dégager une vision claire tout en tenant compte des particularités de chaque province ;</p> <p>2) Recruter (pour les PLE) des consultants pour des recherches ciblées (micro-études) sur (i) quelques micro-entreprises agricoles, (ii) les filières/chaines de valeur et plans d'affaires sur quelques micro-entreprises de transformation de produits agricoles, des produits forestiers ligneux et non ligneux, y inclus la pêche et (iii) l'élaboration du</p>	<p>1) <a href="#">La stratégie commune</a> sur les AGR a été développée ; chaque Province l'adapte à ses réalités. Cependant, au regard de certaines leçons tirées lors des dernières missions de suivi, il s'avère important de réétudier la problématique pour davantage de résultats durables. <a href="#">AttachesApproche Mise Œuvre AGR Consolidée 20220415 darft.docx</a> ;</p> <p>2) La question va être réétudiée. La réunion d'harmonisation prévue avec Caritas sur l'harmonisation des approches</p>	<p>Des approches innovantes mais durables pour les AGR (réflexion élargir aux parties prenantes, proposition des lignes directrices) ont été adoptées. La mise en œuvre des AGR est effective dans les 3 Provinces.</p> <p>Sur la base d'une approche harmonisée avec les autres acteurs, 1 étude d'actualisation du</p>

		Plan de Développement des Peuples Autochtones (PDPA) en intégrant la dimension de l'objectif global du PIREDD-Oriental.	d'intervention en faveur des PA n'a pas encore été organisée ; elle sera une priorité en juin 2022.	plan de développement des peuples autochtones a été menée dans les 3 Provinces. Des microprojets en faveur des PA ont été identifiés, avec prise en compte des PA de Mambasa et de Bafwasende
		<b>RECOMMANDATION 10 :</b> <b>Produit 2.4 La prévalence des méthodes contraceptives modernes est améliorée dans les zones ciblées :</b>		
		1) S'appuyer sur la direction provinciale de la sante (DPS) dans chaque province et les zones de sante situées dans des zones à forte démographie.	1) Action déjà prise ; les drafts des LoA pour les DPS de chaque Province avec cahier de charge sont transmis au Pilier pour analyse	Les lettres d'accords (LOA) ont été signées avec les DPS dans les 3 provinces. Les activités de planning familial sont en cours. Les Entités habilitées, telle UNFPA fournies les intrants PF (cas de l'Ituri).
		<b>RECOMMANDATION 11 :</b> <b>Produit 2.5 Les dynamiques démographiques mieux appréhendées :</b>		
		2) Suivre et finaliser l'étude en cours sur les flux migratoires en vue d'envisager l'organisation des dialogues sur les solutions durables pour la migration.	<a href="#">Etude finalisée.</a>	Les validations provinciales de l'étude sur les flux migratoires ont été organisées. Un forum interprovincial sur les solutions durables aux flux migratoires a été organisé. <a href="#">Atelier de restitution et validation des résultats OK.pptx ;</a> <a href="#">Compte-rendu- Forum-Kisangani-Flux migratoires-Kyale-16-01-2023.pdf</a>
Vérification Indépendante	Du 11 octobre au 8 novembre 2023	Rapport (Pas encore disponible).	RAS	RAS

### 8.3 Intégration des leçons apprises

Outre les contraintes sécuritaires énoncées dans les défis liés à la mise en œuvre, le Programme s'est heurté à quelques difficultés :

- Le retard de la mise à disposition des ressources pour la phase 2 a mis à mal le partenariat avec les parties prenantes, notamment les services étatiques ainsi que le retard dans le décaissement de la dernière tranche de financement
- L'état des routes : les trajets effectués auparavant en une journée ne peuvent plus l'être et ne peuvent être franchies en dehors des heures sécuritaires. La seule issue a été de réduire le nombre de mouvements et se conformer aux règles de sécurité.
- Les attentes démesurées des communautés et des autorités locales continuent à prospérer. Même si plusieurs bénéficiaires comprennent la philosophie et le contenu du programme, l'influence de certaines élites locales et/ou résidant ailleurs nourrissent souvent ces attentes démesurées. La sensibilisation et les échanges réguliers entre le Programme Manager et les autorités politiques ont fortement aidé à inverser la tendance.
- Le départ de deux (02) staffs clés du Programme, notamment l'Expert en Développement Rural et le Programme Manager.

### 8.4 Révisions programmatiques (le cas échéant)

Le programme n'a pas connu de révision programmatique spécifique durant la période sous revue. Cependant, le programme a pris en compte et assuré la mise en œuvre des recommandations issues de la mission de première mission vérification indépendante du FONAREDD et le suivi de la revue à mi-parcours organisée à l'interne par le PIREDD-O, qui ont abouti à la révision de certains produits et approches. Il s'agit notamment de :

- Produit 1.1.: Des structures de concertation multi-acteurs/multisectorielles sont opérationnelles et permettent une affectation des espaces et une exploitation des ressources naturelles optimisées.
- Produit 2.1 : Les ménages producteurs agricoles adoptent des modèles plus productifs, diversifiés, économiquement viables et à impact réduit sur la forêt.
- Produit 2.2 : Les exploitants forestiers et les communautés locales intègrent des pratiques durables d'exploitation des ressources forestières ligneuses (bois d'œuvre et bois énergie) et non ligneuses.

Le programme a effectivement démarré la mise en place des cadres de concertation dans les nouveaux territoires retenus grâce au déploiement des nouveaux PLE dans la Tshopo et Bas-Uele. En fait, les structures de concertation multi-acteurs/multisectorielles ont fait objet de modification, quant au nombre des structures à mettre en place par le projet, à la suite de la situation des poches d'insécurité qui perdurent dans la province de l'Ituri, une diminution de 40 terroirs en Ituri, ces 40 terroirs ont été reversée à la Tshopo et au Bas-Uélé.

Le produit 2.1 a présenté au départ une ambition hautement surdimensionnée quant aux superficies des cultures vivrières devant être appuyées dans les savanes tout comme dans les forêts (160 000 ha). Les prévisions programmatiques actuelles ont réduit la cible jusqu'à 82 000 ha.

Le produit 2.2 a vu la cible d'accompagner 180 terroirs à l'octroi des CFCL a été réduit jusqu'à 30 CFCL.

## 9. Thèmes transversaux

### 9.1 Genre, peuples autochtones et autres groupes vulnérables

#### a) Genre

Des efforts ont été faits pour assurer l'équité des femmes et des hommes et leur représentativité équilibrée dans les instances décisionnelles des cadres de concertation, dans les formations et dans les activités économiques. Toutefois, cet effort est toujours en dessous des 30% attendus. Les raisons sont diverses et d'ordre culturelles mais également des évidences d'un appareil étatique masculinisé (absence des femmes dans les postes de management des services étatiques) n'aident pas à inverser la courbe. Néanmoins, s'agissant des activités d'intérêt économique, le Programme prend en compte la dimension genre avec la promotion d'activités génératrices de revenus spécifiques aux femmes, jeunes et PA.

#### b) Peuples autochtones

Au cours de la période sous revue, le programme a soutenu l'étude d'élaboration de plan de développement des peuples autochtones à travers une large consultations de ces derniers. A l'issue d'une étude, 3 microprojets ont été identifiés en faveur des peuples autochtones, à savoir :

- Appui au renforcement de la sécurité alimentaire des peuples autochtones pygmées : comprenant l'agriculture et l'élevage ;
- Appui à l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base : comprenant la scolarisation des enfants et à la prise en charge de soins de santé primaires et l'accès à l'eau potable, hygiène et assainissement ;
- Appui au renforcement de moyens de subsistance des peuples autochtones Pygmées : comprenant l'octroi des équipements de transformation des produits vivriers et PFNL, de kits ménagers.

Ces domaines d'actions prioritaires ont été pris en compte par les PLE dans l'appui au développement des AGR en faveurs des PA.

#### c) Autres groupes vulnérables

Le PIREDD-O a ciblé de manière particulière les jeunes dans la mise en œuvre des activités. En effet, les jeunes sont représentés dans toutes les plateformes et dans les activités économiques. Cependant, il est à noter que le positionnement des jeunes dans les instances décisionnelles tient compte des logiques et dimensions socioculturelles de chaque terroir. En fait, ils sont tantôt dans les groupes des hommes et des femmes, tantôt dans la cohorte des jeunes.

## Suivi des aspects Genre

Critère	Activités ciblant les groupes sus mentionnés	Résultats	Défis affrontés
Mise en œuvre/Activités	Les activités sont menées de manière à impliquer aussi bien les femmes que les hommes.	Les femmes sont représentées dans les plateformes multi acteurs et certaines sont bénéficiaires des investissements agricoles.	Faible représentativité des femmes parmi les responsables des services étatiques. Respect des logiques culturelles dans les zones rurales en particulier.
Suivi-évaluation	Tous les indicateurs liés aux bénéficiaires du Programme sont désagrégés par sexe.  Dans les entretiens, les femmes comme les hommes sont interrogés ou consultés indistinctement, et leurs propositions et recommandations prises en compte.	Les résultats sont renseignés suivant les sexes.  Les différentes propositions sont enregistrées et valoriser pour mieux comprendre les problèmes et apprécier les réalisations, etc.	Homogénéité dans la collecte des données.

### 9.2 Respect des standards environnementaux et sociaux

Les risques environnementaux ont été classifiés faibles lors de la formulation du programme. Les risques sociaux et environnementaux résiduels ainsi que leurs mesures de mitigation ont pris en compte dans les produits et activités du programme dans de mise en conformité. Toutefois, avec le développement des activités agricoles et forestières, le programme a prévu des screening environnementaux des investissements dans les provinces suivant les directives en deux étapes :

- La rédaction de la grille d’alarmes fournie en annexe du CGES ;
- L’analyse de la grille d’alarme et l’identification des mesures à prendre : Le renvoi simple au guide des bonnes pratiques ; La réalisation d’une étude d’impact EIES pour les cas les plus sérieux d’impact socio environnemental négatif et un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES), le cas échéant.

#### a. Etude d’impact environnemental et social

Une étude d’impact environnemental et social a-t-elle été réalisée au cours de ou avant la période sous-examen ? Oui , indiquer la date : \_\_\_\_\_ Non

Dans l’affirmative, veuillez

- 1) Fournir un hyperlien à cette étude
- 2) Décrire brièvement ses conclusions majeures et/ou mises à jour au cours de la période
- 3) Indiquer si des révisions ont été effectuées

*b. Plan de gestion environnementale et sociale*

1) Le projet at/il développé un plan de gestion environnemental et sociale (PGES) : Oui  Non

Ci-après les liens des outils qui ont été développés dans le cadre de la mise en place des normes environnementales et sociales du PNUD :

- [PDES PIREDD Oriental. Odt](#)
- [Plan de Mise en Conformité Environnementale et sociale du PIREDD\\_PO180723vf.docx](#)

*c. Gestion des plaintes et recours*

Le programme a mis en œuvre des stratégies opérationnelles pour gérer les plaintes à tous les niveaux d'intervention. Les détails des plaintes enregistrées, y compris leur suivi, sont consignés dans le tableau ci-dessous.

N°	Lieu		Description de la plainte	Date d'émission	Résolution prise
	Territoires	Village/CLD			
01	Bas-Uélé	Buta	Un des membres du consortium du PLE du Bas-Uélé se plaint d'une mauvaise gestion et d'un prétendu détournement des fonds de la part d'un autre membre du consortium.	Janvier 2023	Une note explicative a été faite par le PNUD pour clarifier les responsabilités entre les parties en consortium. D'autre part le PNUD compte diligenter un audit pour clarifier les allégations au niveau di consortium L'audit est prévu au mois d'avril 2023
02	Bafwasende	Bekeni Kondolole	Localisation de l'emplacement pour la construction des bâtiments du Secteur contestée par l'administrateur du territoire.	Mai 2022	En suspens
03	Buta & Aketi	Mulume Moke, Bobomale, Bomoloma, Gwa, Boganga, ...	Vols des plants de palmier à huile	Du 05 au 15 Janvier 2023	Une réunion du CPCODD avait été convoquée et avait recommandé ce qui suit : 1) Tenue des réunions dans ces terroirs villageois par les Administrateurs de territoires en leur qualité de présidents des cadres de concertation Territorial pour rechercher les coupables, 2) l'amélioration de la présence sur terrain par les MONAGRI et le PLE, 3) Arranger les pépinières et arroser régulièrement les plants profanés, ...
04	Buta & Aketi	La plainte était venue du GTCRR	Faible niveau de récupération des semences de la ristourne (riz, maïs et arachides) par le PLE et les MONAGRI	10 mars 2022	1)Faire des émissions à la radio communautaire pour inciter les bénéficiaires à rembourser les semences, 2)Tenir des réunions de sensibilisation dans les terroirs villageois avec l'appui des autorités locales (responsables : IPAGRI, PLE - KMDA, ...), 3)Renforcer le rôle des CLD pour qu'ils appuient la récupération des semences de la ristourne, ...



05	Buta & Aketi	Plusieurs : Bongongo, Bangba, Bozaba, Bopale, Mulume Moke, Bobomale, Bomoloma, Gambe, Gwa, Maselebende, Gbeke /Lalu, Muvungbalo, Bondunga, Boganga, Bonzengo, Kisse, Bangakoy, ...	Déficit d'encadrement technique par les MONAGRI, PLE & faible niveau de suivi des champs des cultures vivrières.	Du 01 au 20 mai 2022	-Préfinancement de l'IPAGRI par le PLE - KMDA de sorte que les MONAGRI se déploient sur terrain, -Il avait été conseillé au PLE – KMDA de renforcer son équipe sur terrain durant les périodes de pointe, conformément aux exigences du calendrier agricole, ...
06	Buta & Aketi	La plainte était venue du GTCRR	Retard dans la mise en plantation des plants de cacao dans certains terroirs villageois	Du 25 au 28 Mai 2023	Consultation des bénéficiaires desdits plants de cacao avant de les récupérer afin de les remettre à d'autres personnes pouvant vite les valoriser
07	Ville de Buta	La plainte était venue des services techniques bénéficiaires des motos	Réquision fréquente de certaines motos par le Gouvernement provincial qui les retourne tardivement avec plusieurs pannes enregistrées.	16 juin 2023	Il a été demandé au COPIL de statuer sur cette plainte au cours de sa prochaine réunion.
08	Isangi	La plainte était venue des communautés du secteur de Turumbu dans le territoire d'Isangi	Conflit foncier dans la chefferie de Kombe dans le territoire d'Isangi	Mai 2023	Plusieurs séances d'entretien avec les terroirs impliqués dans les conflits fonciers opposant les ménages du Secteur de Turumbu

*d. Garanties de Cancún*

Suivi des mesures/principes de sauvegardes de Cancún

	Actions spécifiques du projet	Défis rencontrés
Principe 1 : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l'accroissement des services environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité. (Cancun a ; IFC norme 6)	Promouvoir les pratiques durables d'agriculture dans les forêts secondaires et des jachères pour les champs accueillant les investissements agricoles ; pratiquer la non-incinération pour les cultures pérennes et développer l'association des cultures pérennes et vivrières.	Les rendements issus des pratiques durables vulgarisée par le projet devront compétir avec ceux issus des pratiques traditionnelles des paysans.
Principe 2 : Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (Cancun b)	Revue du programme au cours d'un atelier de cadrage et d'induction des nouveaux Partenaires Locaux d'Exécution (PLE) pour le compte de la	

	2ème phase du Programme tenu au mois d'octobre 2023 à Kisangani_ <a href="#">Rapport de l'Atelier de cadrage et induction des PLE Kisangani 102023.docx</a>	
Principe 3 : Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparations justes et équitables d'éventuelles pertes et/ou dommages subis par les communautés et autres parties prenantes (IFC norme 4)	Réunions avec la société civile et avec les autorités provinciales pour adresser les doléances des populations des zones cibles.	Plaintes dues aux attentes démesurées.
Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités REDD+ doivent être partagés équitablement et proportionnellement par les parties prenantes intéressées (Cancún f ; IFC norme 1)	Toutes les couches de la population sont impliquées dans la mise en œuvre du programme (province, territoire, ETD et communautés locales)	Les zones insécures demeurent inaccessibles jusque-là.
Principe 5 : Les activités REDD+ doivent favoriser l'émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones	Promotion des cultures pérennes, plus rentables, comme alternative à l'agriculture itinérante sur brûlis.	Faible maîtrise des itinéraires agricoles et offre insuffisante des semences de qualité.
	Promotion de l'utilisation des semences de qualité pour augmenter la productivité agricole des cultures vivrières.	Des AGR alternatives ont été envisagées.
	Réalisation des microprojets en faveur des PA.	Les PA ne sont pas souvent propriétaires terriens, ils sont caractérisés par un no
Principe 6 : Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales (Cancun d)	Un accent particulier est mis sur la participation des groupes marginalisés (femmes, jeunes et peuples autochtones) dans les instances de décisions comme les cadres de concertation multi-acteurs sectoriels et les CLD. Ces groupes bénéficient également des cultures pérennes.	L'absence de terres spécifiques aux PA.
Principe 7 : Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains, ceux des travailleurs qu'ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées (Cancun c)	Appui à la sécurisation des droits fonciers collectifs, des communautés et des investissements REDD+ individuels.	Procédures complexes de la foresterie communautaire et services fonciers.  L'absence de terres spécifiques aux PA.
a) Que les actions complètent ou sont conformes aux objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ;	Appui aux programmes forestiers et participation des services forestiers étatiques.	L'insécurité en Ituri impacte négativement sur la présence en permanence des agents forestiers dans certains postes forestiers et fauniques.
b) Mesures visant à réduire les déplacements d'émissions.	Les pratiques durables de réductions des émissions sont appliquées dans toutes les activités et dans toutes les affectations telles que décrit dans les plans d'usages.	Respect des affectations des plans d'usages des terres en l'absence de l'accompagnement du programme.
C) Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail	Les normes du PNUD en la matière sont appliquées.	

## 10. Gestion des risques

### 10.1 Matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée

La gestion des risques du programme est présentée dans le tableau suivant :

Identification des risques			Traitement du risque		
Description du risque	Catégorie de risque	Evolution du risque (stable, accru, amoindri) par rapport au dernier rapport	Action(s)	Responsabilité	Date limite
<p><b>La détérioration du climat politique pendant la période des changements des autorités politique à la tête des provinces et des assemblées provinciales ainsi que les tensions sociales subséquentes freinent la réalisation du programme intégré et du plan d'investissement REDD+.</b></p>	Politique	Stable	Mise en place d'un dispositif de suivi conjoint permettant aux services étatiques impliqués dans le Programme de prendre le relais pour assurer un suivi à minima en période difficile.	Jonky Tenou, Programme Manager	Dec-23
			Sensibilisation des autorités et leaders communautaires sur la protection/appropriation des résultats, équipements et matériels du Programme.		
			Responsabilisation des ONG nationales dans la mise en œuvre.		
			L'expérience du PNUD et d'autres partenaires de développement en Ituri, au Nord-Kivu et autres zones similaires, montre par ailleurs qu'en cas de résurgence des conflits armés, ceux-ci ne sont généralement pas répartis de manière uniforme sur toute l'étendue du territoire, en particulier dans des espaces aussi vastes.		
			Bien que cela puisse causer la perte d'avancées importantes, et compliquer fortement la logistique, il est généralement possible de réorienter (géographiquement et/ou thématiquement) au moins en partie les interventions du programme pour se focaliser sur certaines priorités et avancer sur les zones d'intervention qui le permettent.		
			Par ailleurs, le blocage des interventions à un échelon de la gouvernance (national, ou provincial par exemple) ne bloque pas forcément toutes les activités aux échelons inférieurs (Chefferies, terroirs par exemple).		
En ce sens, par sa répartition géographique, thématique et en termes d'échelons de gouvernance territoriale, ou les interventions sont réalisées en synergie mais sans complète interdépendance, le programme a adopté un modèle d'intervention pragmatique et résilient.					

<p><b>L'insécurité liée à la résurgence de conflits armés dans certaines zones cibles du programme, notamment dans la province de l'Ituri, affecte sa mise en œuvre.</b></p>	<p>Sécuritaire</p>	<p>Amoindri</p>	<p>Mise en place d'un mécanisme de veille sécuritaire basé sur l'évaluation permanente et conjointe de la situation sécuritaire (UNDSS/forces de l'ordre et autorités civiles et militaires provinciales) ; responsabilisation des ONG locales dans la mise en œuvre du programme. Il y'a aussi le développement d'un réseau informel dense d'informateurs sur toute l'étendue d'intervention du programme, à travers le partenariat avec les nombreuses autorités politico-administratives et coutumières, agents techniques, PLE et individus impliqués dans les interventions.</p> <p>Le programme a revisité les territoires d'intervention des activités en réduisant de 40 terroirs dans la province de l'Ituri, les terroirs cibles sont celles affectés par les attaques de petits armés.</p>	<p>Jonky Tenou, Programme Manager</p>	<p>Dec-23</p>
<p><b>Manque de volonté politique au niveau de différentes instances de gouvernance pour prendre les dispositions légales et règlementaires nécessaires à la mise en œuvre de certaines activités du programme.</b></p>	<p>Politique</p>	<p>Amoindri</p>	<p>Implication systématique de la partie nationale (niveau central, provincial et territorial) dans la validation des phases clés du Programme et dans la planification et la réalisation du suivi et de l'évaluation.</p> <p>Implication systématique et forte de toutes les parties prenantes, y compris les diverses composantes de l'autorité politico-administrative et coutumière, permettant des effets de leviers et de lobbying sur les points de blocage clés.</p>	<p>Jonky Tenou, Programme Manager</p>	<p>Dec-23</p>
<p><b>Les montants et le ciblage des interventions ne permettent pas un effet de levier suffisant pour influencer les pratiques.</b></p>	<p>Financier</p>	<p>accru</p>	<p>Etude CAP (Comportements, Attitudes, Pratiques) dès le démarrage du Programme.</p> <p>Ciblage des interventions sur la base des résultats de l'étude susmentionnée.</p>	<p>Jonky Tenou, Programme Manager</p>	<p>Dec-23</p>
<p><b>L'amélioration de la gouvernance n'est pas atteinte à cause de la faible disponibilité du capital humain (agents) au niveau des</b></p>	<p>Institutionnel</p>	<p>Amoindri</p>	<p>Diagnostic institutionnel des services techniques des territoires ciblés en vue de l'évaluation des besoins de renforcement des capacités humaines et organisationnelles.</p>	<p>Jonky Tenou</p>	<p>Dec-23</p>

services techniques de l'administration sectoriels et les ETD à renforcer.			Développement des interventions du Programme avec les Agences UN et acteurs de développement présents dans la zone tout en assurant le transfert progressif des compétences aux services étatiques concernés.		
Les impacts des actions entreprises sur le terrain sont contrecarrés par l'afflux de migrants internes dont les modes d'utilisation et de consommation des ressources naturelles et forestières continuent à placer de fortes pressions sur les forêts.	Stratégique	Accru	Mise en place d'un mécanisme d'alerte précoce des déviations.	Jonky Tenou, Programme Manager	Dec-23
			Dialogue actif et continu avec les autorités provinciales concernées et les acteurs humanitaires en vue de la gestion responsable des mouvements migratoires.		
			Campagne d'information et d'éducation environnementale au profit des migrants.		
Les changements de comportements et adoption de nouvelles pratiques sur lesquelles la stratégie du programme ne s'opère pas aussi rapidement qu'envisager, limitant ainsi les impacts concrets du programme.	Opérationnel	Amoindri	Stratégie du Programme basée sur l'approche communautaire et participative, les bénéficiaires étant des partenaires à part entière, impliqués dans toutes les phases des interventions (planification, mise en œuvre, suivi, évaluation). Les chances appropriation s'en trouveront plus accrues.	Jonky Tenou, Programme Manager	Dec-23
Les aléas climatiques et les catastrophes naturelles détruisent les investissements entrepris (sécheresse, inondations, ravageurs et maladies des plantes...)	Environnemental	Accru	Par territoire du Programme, mise en place de comités locaux de prévention des risques et catastrophes.	Jonky Tenou, Programme Manager	Dec-23
			Renforcement de leurs capacités avec en priorité un plan de contingence articulé autour de la préparation aux risques, les réponses et la réhabilitation en cas de catastrophes ;		
			Mise en place d'un système d'alerte précoce communautaire pour détecter les événements nuisibles aux cultures (pluies diluviennes, crickets, etc.)		
Les plans d'aménagement et d'utilisation des espaces ne sont	Financier	Amoindri	Campagnes de plaidoyer auprès des autorités du territoire, de la province et des ministères centraux concernés.	Jonky Tenou	Dec-23

<b>pas reconnus dans leur rôle fédérateur des investissements publics et privés.</b>			Elaboration et mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources du Programme, y compris auprès de chaque gouvernement provincial concerné.		
<b>La spéculation autour des titres fonciers augmente, et promeut des utilisations destructrices et allant à l'encontre des principes de la REDD+.</b>	Institutionnel	Accru	Campagne de sensibilisation locale sur les titres fonciers ; renforcement des capacités du personnel en charge de la délivrance des titres.	Jonky Tenou	Dec-23
			Réflexion participative sur la sécurisation des investissements REDD+ en particulier pour les bénéficiaires non-détenteurs de titres fonciers sur les plantations/cultures pérennes.		
<b>Les mécanismes de rapportage des infractions liées à l'exploitation illégale du bois ne sont pas adoptés par peur de la réprimande.</b>	Institutionnel	Accru	Vulgarisation sur le bienfondé des mécanismes de rapportage liés à l'exploitation illégale du bois et appuis ciblés en matière de cohésion sociale dans la zone.	Jonky Tenou Programme Manager	Dec-23
<b>Les réclamations se multiplient par suite du temps qui sépare la libération des fonds pour les paiements des services ou prestations, et pour la mise en œuvre effective des activités suivant la planification.</b>	Réputationnel	Accru	Développer la stratégie d'anticipation et transférer davantage d'activités aux partenaires locaux d'exécution d'une part ;	Jonky Tenou	Dec-23
			D'autre part renforcer la communication avec les partenaires, les bénéficiaires et les tiers, sur les procédures du PNUD, des Nations Unies et des bailleurs des fonds.		
<b>Les attentes et les ambitions des parties prenantes (bénéficiaires, partenaires institutionnels au niveau provincial et local, la société civile, etc.) dépassent le cadre du programme et créent une incompréhension ou une crise de confiance entre eux et le Personnel du programme lorsqu'elles ne sont pas adressées.</b>	Réputationnel	Accru	Renforcer les capacités du personnel des Coordinations pour qu'ils maîtrisent davantage le PRODOC et disposent des réponses appropriées en cas de sollicitation critique.	Jonky Tenou	Dec-23

## 10.2 Évaluation de la transparence et de l'intégrité

<b>Cas de Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption</b>	Oui (reporter ci-dessous combien de cas allégués, en cours d'investigation et/ou ayant conduit à des sanctions pour la période de rapportage, et une brève description de chacun des cas)	Non
Allégations		X
Investigations		X
Sanctions (y compris les recouvrements effectués et leurs montants)		X
<b>Cas d'exploitation, abus et harcèlement sexuels</b>		
Allégations		X
Investigations		X
Sanctions		X

<b>Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption</b> : Veuillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous-contractants sur fraude, la mégestion de fonds et la corruption depuis le début du programme		
	Pour la période de rapportage	Depuis le début du programme
Nombre de staffs formés /nombre de staff total	19	19
Nombre de consultants formés / nombre total	5	12
Nombre de sous-contractants formés / nombre total	36	86
<b>Exploitation, abus et harcèlement sexuels</b>		
Veuillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous contractants sur l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuel		
	Pour la période de rapportage	Depuis le début du programme
Nombre de staffs formés /nombre de staff total	19	19
Nombre de consultants formés / nombre total	5	12
Nombre de sous-contractants formés / nombre total		

## 11. Récapitulatif des livrables

Etablir la liste des livrables évoqués dans le rapport **et fournir des hyperliens aux livrables finalisés** ou, le cas échéant, aux dossiers qui les contiennent.

## 12. Annexes

- Tableau indicateurs

Rappel : annexer le tableau xx ou xx

- Tableau 5.2

Rappel : Annexer le tableau 5.2 complété en format Excel téléchargeable [au lien suivant](#).



● Encadré « bénéficiaires »

**Encadré : calculer et estimer le nombre de bénéficiaires**

Les bénéficiaires reçoivent un soutien qui est défini dans deux dimensions :

**Type de soutien**

Soutien ciblé (reçu par des personnes qui peuvent être identifiées et comptées par le projet et qui savent qu'elles reçoivent du soutien)

Soutien non ciblé : reçu indirectement par des personnes qui ne peuvent pas être identifiées et comptées précisément. Par exemple : campagnes de communication, enfants dans un foyer dont l'un ou les deux parents reçoivent un appui ciblé.

**2) Intensité du soutien**

Faible (par exemple, les personnes vivant dans une zone administrative où l'autorité reçoit un soutien au renforcement des capacités)

Moyenne (par exemple, les personnes qui participent à des séances de renforcement de capacité de manière régulière)

Haute (par exemple, les individus qui reçoivent un accompagnement soutenu sur la durée)

**Le nombre de bénéficiaires directs est dès lors défini comme le nombre d'individus (ventilés par le genre) qui reçoivent un soutien ciblé et de haute et moyenne intensité.**

**Le nombre de bénéficiaires indirects est le nombre d'individus (ventilés par le genre) qui reçoivent un soutien ciblé d'intensité moyenne, ou un appui non ciblé d'intensité forte ou moyenne**

**Si certains bénéficiaires bénéficient plus d'une fois : (eg : les membres d'une communauté qui sont soutenus pour une mise en défens et bénéficient aussi d'une nouvelle route) estimer le détail mais ne pas les comptabiliser deux fois.**